

N° 2729
61^e année
du 19 juillet
au 1^{er} août 2007
Prix : 3€ (20 F)

L'ACTION FRANÇAISE 2008

paraît provisoirement les premier et troisième jeudis de chaque mois

10, rue Croix-des-Petits-Champs, 75001 Paris – Téléphone : 01-40-39-92-06 – Fax : 01-40-26-31-63 – Site Internet : www.actionfrancaise.net

Tout ce qui est national est nôtre

DOSSIER

LES EUROPEÏSTES NE DÉSARMENT PAS

par
Alexandre APREVAL
Grégoire DUBOST
Michel FROMENTOUX
Pierre HILLARD
Thibaud PIERRE

pages 7 à 10

L'ESSENTIEL

Pages 2 et 4

POLITIQUE FRANÇAISE

– Déménagement d'entreprises

par Jean-Philippe CHAUVIN

– Pas de grâce pour la Justice !

par Aristide LEUCATE

Page 5

RELIGION

– Jeunesse de la Tradition

par Michel FROMENTOUX

Page 6

POLITIQUE ÉTRANGÈRE

– L'incertain Pakistan

par Pascal NARI

– EADS : Sarkozy s'est-il incliné devant M^{me} Merkel ?

Pages 11, 12 et 16

HISTOIRE

– La Rochefoucauld : un duc rebelle

par René PILLORGET

– Charles II le Chauve : dernières étincelles carolingiennes

par Michel FROMENTOUX

– Plaidoyer pour le respect de Lyautey

par Monique BEAUMONT

Pages 12 et 13

ARTS & LETTRES

– A.D.G. encore une fois

par Pierre LAFARGE

– Plaisir de lire

par Anne BERNET

Pages 14

LES GRANDS TEXTES

– La philosophie des lois qui conduisent les États

par Gérard BAUDIN

LES SOCIALISTES existent-ils encore ?



L'éditorial de Pierre PUJO (page 3)

De l'élection à la vassalisation

La France et l'Europe viennent de vivre un événement sans précédent depuis l'incident de Canossa. Un chef d'État, couvert de la légitimité donnée par la majorité des électeurs français il y a à peine deux mois, s'est présenté devant l'Eurogroupe pour exposer et défendre son paquet fiscal... et le modifier afin de se mettre en conformité avec les impératifs du "pacte de stabilité". Cette rencontre constitue une première historique et témoigne de la fin de la souveraineté de notre nation.

L'Eurogroupe est une institution issue de la création de la monnaie unique. Elle est formée (en

principe) des ministres des Finances des États dont l'euro est la monnaie légale. Elle est présidée par Jean-Claude Juncker, Premier ministre et ministre des Finances du Luxembourg.

Le Grand Duché est le principal bénéficiaire de l'euro. Il l'utilise pour favoriser les transferts de fonds dans l'intérêt des institutions installées sur son territoire, où la législation permet de bénéficier

d'avantages fiscaux exorbitants comme le prouve la domiciliation de la chambre de compensation bancaire Clearstream.

L'intérêt du Luxembourg

En toute "légalité", il permet aux ressortissants de l'Union européenne de venir déposer leurs pé-

cules, déclarés ou non, dans la multitude de banques qui ont pris la place des anciennes mines, pour recruter tous les Luxembourgeois ainsi que plusieurs milliers de frontaliers et de travailleurs étrangers. Le chômage a ainsi disparu, malgré la fin du charbon qui avait fait la fortune d'un pays grand comme la moitié du département français qu'il avait été, sous le nom de Forêts, à partir du 1^{er} octobre 1795...

Pour garantir l'intérêt des placements, il est impératif de disposer d'une monnaie forte. Afin de préserver l'euro des risques de faiblesse, le traité de Pont-sur-Meuse (Maastricht) a introduit plusieurs institutions de gouvernance.

BCE et Eurogroupe

La première est le Système européen de banques centrales (SEBC), qui fonctionne sans aucun contrôle politique, avec pour seul objectif d'assurer la stabilité monétaire. La contre-partie de l'indépendance de cette auto-

Henri LETIGRE
Suite page 2

« LIBERTÉ, ÉGALITÉ, VULGARITÉ »

■ Teintée par la "cruchitude" socialiste, le marketing outrancier de l'UMP et la médiatisation accrue de la vie privée des candidats, la campagne présidentielle avait annoncé la couleur : les politiques se donnent une image où la proximité avec le peuple se mêle à la "culture d'entreprise" la plus caricaturale ainsi qu'aux paillettes des "people".

Loin de résister à l'air du temps, Nicolas Sarkozy l'accompagne allègrement. On se souvient des circonstances dans lesquelles il avait fêté son élection (la soirée au Fouquet's, les vacances sur un yacht) puis installé son gouvernement (le footing avec François Fillon) ; le 14 juillet, il a confirmé tout l'attachement qu'il

porte au protocole en perturbant le défilé pour aller saluer la foule à la sauvette.

La haute estime que le président de la République porte à sa fonction devrait trouver un écho dans son projet de « modernisation » des institutions, qui lui permettra notamment de s'exprimer devant les députés comme un vulgaire chef de parti. Peut-on compter sur Jack Lang pour défendre le prestige du chef de l'État au sein de la commission chargée de préparer cette réforme ? On l'imaginerait plutôt dans le rôle d'animateur d'une nouvelle déclinaison de la Star Academy dont l'issue désignerait le prochain hôte de l'Élysée...

G.D.

M 01093 - 2729 - F: 3,00 €



Déménagement d'entreprises

■ Nous reproduisons ci-dessous un article publié dans le n° 5 de *L'Action Sociale Corporative*. Disponible en téléchargement gratuit sur Internet, cette publication bimestrielle s'inscrit dans la continuité du catholicisme social et se propose de développer une politique en marge des chimères idéologiques.

* <http://www.asc.new.fr>

Une affaire survenue récemment en Belgique montre le cynisme et les méthodes de voyous de certaines entreprises, y compris françaises, au nom de la "liberté des productions et des échanges", des lois du marché, et cela sans aucun égard pour les ouvriers, sacrifiés sur l'autel d'une économie sauvage.

« Solidarité européenne »

« Lorsqu'ils sont arrivés sur leur lieu de travail, lundi 21 mai, les ouvriers du site d'Huizingen, dans la banlieue flamande de Bruxelles, ont eu la surprise de constater que le contenu de l'usine avait presque entièrement disparu. Un convoi de camions avait apparemment évacué, durant la nuit du 17 au 18 mai, l'outil de production et les stocks vers une destination inconnue. L'usine d'Huizingen fabrique des câbles électriques et optiques pour l'industrie mécanique, spatiale et aéronautique. Quelque 94 % de la production de Nexans [entreprise française, numéro un mondial du câble] dans ce secteur s'effectuent déjà dans une usine slovaque qui, selon les syndicats, devrait réceptionner prochainement le matériel évacué. » (Extraits du quotidien *Le Monde*, samedi 26 mai 2007)

Cette affaire provoque la colère des syndicats belges qui dénoncent cet acte de piraterie in-

dustrielle qui, malgré son caractère scandaleux, n'a pas encore provoqué de réaction du côté des institutions européennes, pourtant voisines de l'usine concernée. En fait, la Commission européenne, prisonnière de ses principes libéralistes et de sa méfiance à l'égard des États et, surtout, du politique, n'a guère envie d'intervenir.

Il y a quelques années, un des nouveaux commissaires européens issus des pays de l'Est, alors fraîchement entrés dans l'UE, expliquait doctement à la radio que les décentralisations des entreprises de l'Ouest vers les pays de l'Est, pays à bas coût du travail, étaient une forme de « solidarité européenne » envers les nouveaux entrants. La question du sort des ouvriers licenciés pour permettre cette "solidarité" n'a pas été évoquée de toute l'émission : sans doute n'étaient-ils déjà plus que des "variables d'ajustement" ou des chiffres sur du papier...

D'ailleurs, à écouter BFM (radio économique fort intéressante mais trop libérale), les délocalisations sont une chance pour l'Europe et ses consommateurs, sans que l'on évoque beaucoup les "producteurs de la base" (les ouvriers) ni les petites entreprises sous-traitantes qui sont aussi les victimes collatérales de ces délocalisations.

Devoirs d'humanité

Ce genre de raisonnement ne convainc pas car il semble oublier de ceux qui travaillent, jour après jour, pour faire la richesse première des entreprises, leurs produits... Est-ce démagogique, comme certains le disent du haut de leur CAC 40, de vouloir défendre les plus faibles dans cette économie qui s'ensauvage quand elle oublie sa

par
Jean-Philippe CHAUVIN

fonction première de donner à tous de quoi vivre humainement, dignement ?

Dans *La Royale*, le chant monarchiste de l'Action française, il est dit, au second couplet, couplet "social", « **le Roi seul fort protégeait les petits** ». La monarchie en Belgique, comme en France si elle y existait, aurait le devoir de rappeler aux "entreprises-voyous" que les ouvriers ne sont pas de simples chiffres que l'on peut rayer ainsi d'un coup de crayon ou que l'on peut ainsi "jeter" lorsqu'ils coûtent trop cher.



Bien sûr, il y a des contraintes économiques, mais il y a aussi des devoirs d'humanité, et il ne faut pas les oublier, au risque de l'injustice la plus criante et la plus scandaleuse.

Mais alors, que faire ? Là encore, il n'y a pas de solution unique mais un faisceau de solutions qu'il faut appliquer à la fois avec mesure, fermeté et pragmatisme, en se rappelant que dans une économie globalisée les solutions politiques ne sont pas toujours simples à mettre en place au regard du chantage économique des grandes entreprises et des actionnaires, véritables maîtres du jeu financier et peu soucieux d'autre chose que de leurs intérêts immédiats, à quelques exceptions près. Ce chantage qui consiste à menacer de fermer

les usines locales si l'État prend une décision qui ne leur convient pas ou si les salariés n'acceptent pas de nouvelles contraintes horaires ou financières...

Quelles solutions ?

La première des solutions, ou plutôt la condition des solutions, est le "politique d'abord", car les États ont encore des moyens de pression sur les forces économiques et, même si la marge de manœuvre peut paraître étroite, il est nécessaire de les employer, de reconquérir des moyens abandonnés à l'économie et à l'argent sans pour autant tomber dans le piège de l'étatisme qui serait pire que l'actuel "désengagement" (découpage ?) des États.

La France, dont la tradition accorde une grande importance au politique, a sans doute dans ce domaine un rôle particulier à jouer, ne serait-ce que parce qu'elle garde une puissance qui n'est pas négligeable (et que lui envie la Commission européenne qui aimerait bien l'en déposséder) et un poids économique certain, avec un tissu industriel qui reste encore important, grâce au dynamisme des PME. Aussi est-elle capable de peser sur les instances européennes et même internationales pour signaler et chercher à corriger les "désordres économiques". Son rôle historique est d'empêcher "l'ensauvagement du social" en limitant les excès de "l'économie sauvage"...

Relocalisation

Le général De Gaulle, inspiré par les idées de La Tour du Pin, avait compris cette nécessité du politique et de l'action de l'État pour éviter les dérives d'un libéralisme qui, lorsqu'il devient "principe obligatoire", tend à dé-

structurer les sociétés et à dégrader les rapports humains en simples rapports économiques, forcément réducteurs à la seule dimension de "l'avoir" et non de "l'être".

Quelques-unes de ses formules sont, me semble-t-il, à méditer et à pratiquer au niveau de l'État : « **la politique de la France ne se fait pas à la Corbeille** » et, par exemple, « **l'intendance suivra** », mais elles ne seraient que des citations vaines si elles ne s'accompagnaient pas de décisions et d'actes.

Une véritable politique industrielle, s'appuyant sur la recherche et l'innovation et sur de grands projets impulsés par l'État et les régions (la Grande gare de Paris, par exemple) pourrait redonner du souffle à une économie française qui se berce trop des illusions de la mondialisation et oublie que le meilleur moyen de donner du travail aux gens "ici et maintenant", c'est encore de "produire et consommer sur place" : certains parleront de relocalisation, et c'est une approche sur laquelle il faudra réfléchir car, en ce domaine comme en d'autres, il faut agir avec discernement et ne pas oublier que cela ne doit pas mener à une autarcie nationale, vaine et dangereuse, mais à une politique plus mesurée et équilibrée dans les productions et les échanges, sur le plan local comme international.

Bien sûr, l'État ne peut pas tout et, surtout, ne doit avoir qu'un rôle d'incitateur : il ne doit pas se substituer aux producteurs et aux consommateurs. Mais il est de son devoir de ne pas laisser l'injustice dominer la société et la nation dont l'histoire lui a confié la charge.

De l'élection à la vassalisation

Suite de la page 1

rité financière, c'est son absence de pouvoir sur les acteurs économiques que sont les États de la zone euro. Cette double indépendance entraîne une guerre des petites phrases comme la campagne présidentielle a pu l'illustrer en France ces derniers mois : les candidats critiquent la BCE, la BCE rappelle les principes auxquels tous les candidats favorables à la construction européenne ont souscrit. Ce combat par communiqués interposés a finalement peu d'importance, sinon pour récupérer une partie des électeurs hostiles au traité constitutionnel...

La deuxième, censée agir plus concrètement et sur un terrain plus politique, est donc l'Eurogroupe. Il

est chargé d'imposer le respect du pacte de stabilité. Son fonctionnement s'inspire de l'OCDE, organisation internationale créée à l'origine par les États-Unis pour imposer le capitalisme en Europe. Les projets des gouvernements adhérents sont soumis annuellement aux critiques de leurs pairs. La pression est alors beaucoup plus importante, surtout lorsqu'elle provient de responsables politiques qui présentent des bilans plus convaincants.

Le 9 juillet dernier, le président Sarkozy s'est donc rendu à Bruxelles pour présenter ses projets financiers. Ce déplacement, organisé pour permettre à la délégation française de disposer de plus de poids face aux ministres des Finances européens, est le symbole de notre "vassalisation". La France

craignait en effet que ses mesures ne soient jugées irrespectueuses du pacte de stabilité.

Aux ordres de la Commission


Le précédent gouvernement avait promis à l'Europe de retrouver l'équilibre financier en 2010. Les promesses assez hasardeuses du candidat Sarkozy (près de 6 milliards d'euros pour la seule exonération des heures supplémentaires) aux retombées économiques très hypothétiques, remettent en cause l'engagement de M. de Villepin.

Mais l'Eurogroupe veille. Il a donc obligé le président à corriger sa copie : l'objectif d'équilibre est bien maintenu pour 2010 ; toute-

fois, si la croissance n'est pas au rendez-vous, c'est en 2012 que l'équilibre sera atteint. Dès 2007, le déficit devra être conforme au calendrier initial et ne pas dépasser 2,4 % au lieu des 2,5 % envisagés par le nouveau président. Et pour mieux se conformer aux exigences européennes, la France, par la voix de son idole suractive, s'est engagée à notifier son programme de stabilité à la Commission en septembre 2007 au lieu d'attendre décembre.

La "vassalisation" inspirée de la stratégie de Lisbonne est en marche ; loin des effets produits par une communication déformante, la présidence Sarkozy est en train de rendre la France euro-compatible !

Henri LETIGRE

	
10, rue Croix-des-Petits-Champs, 75001 Paris Tél. : 01-40-39-92-06 • Fax : 01-40-26-31-63 I.S.S.N. 1166-3286	
• Directeur : Pierre Pujot • Secrétaire de rédaction : Michel Fromentoux • Politique : Georges Ferrière, Yves Lenormand • Politique étrangère : Pascal Nari • Économie : Henri Letigre, Serge Marceau. • Enseignement, famille : Michel Fromentoux , chef de rubrique • Sciences et société : Guillaume Chatizel, • Outre-mer : Pierre Pujot • Médecine : Jean-Pierre Dickès • Livres : René Pillorget, Anne Bemet, Pierre Lafarge, Philippe Aleyrac, Romaric d'Amico • Arts-lettres-spectacles : Renaud Dourges, Monique Beaumont • Cinéma : Alain Waelkens • Combat des idées : Pierre Carvin, Jean-Philippe Chauvin • Art de vivre : Pierre Chaumeil • Chroniques : Jean-Baptiste Morvan, François Leger • Rédacteur graphiste : Grégoire Dubost • Photos : François Tabary	
Abonnements, publicité, promotion : Monique Lainé	

LES SOCIALISTES EXISTENT-ILS ENCORE ?

On se prend à rêver parfois que ceux qui occupent des fonctions publiques n'ont d'autre souci que de servir la collectivité et témoignent dans leurs actes d'un minimum d'abnégation. C'est loin d'être le cas général, bien que des exemples contradictoires ne manquent pas. Derrière la décision de briguer des postes de conseiller municipal, conseiller général, député ou... président de la république, il y a souvent au départ une ambition, souvent d'ailleurs légitime. L'appétit pour les maroquins est bien connu chez nos parlementaires lesquels cachent à peine leur désir de faire passer leur envie de posséder une voiture de fonction avec chauffeur. Ils ont le sentiment alors de faire partie désormais des gens qui comptent en France ; qu'ils doivent cette reconnaissance à des adversaires politiques ne les dérange guère. Cela ne les empêche pas de proclamer qu'ils restent fidèles à leurs convictions et à leurs amis...

Nouvelle vague de désertions

Pour le Parti socialiste les désertions atteignent cependant des proportions inquiétantes. Six personnalités de gauche ont été



PAR
PIERRE PUJO

recrutées par le gouvernement, et les départs se poursuivent sans qu'on en voie la fin. Bernard Kouchner a ouvert la marche, puis M. Jougnet, délégué aux Affaires européennes, socialiste bon teint.

On aurait pu croire que le relatif succès des socialistes au second tour des législatives marquerait un redressement ; au contraire cet épisode a achevé de les déchirer. C'est que, manifestement, le moral est défaillant. La candidature de Ségolène Royal a souligné la sclérose du parti socialiste in-

capable de renouveler et de moderniser l'idéologie du parti et marqué le début de la contestation des "éléphants" de la rue de Solferino. Voici donc une nouvelle vague de désertions. Par rapport aux autres P.S. européens, les socialistes français ont un retard idéologique. Jack Lang a accepté de faire partie d'une commission chargée de préparer la réforme constitutionnelle voulue par M. Sarkozy, déclarant qu'il « n'était pas heureux sous la direction du parti socialiste ». Quant à Dominique Strauss-Kahn, il consent à se laisser présenter par le président de la République comme le candidat de la France à la direction du Fonds Monétaire International. M. Fabius se laisse tenter par de nouvelles missions ; M. Védrine aussi.

Il faut se souvenir que, sur le plan idéologique, les socialistes ont toujours été internationalistes et qu'ils ont pour une bonne partie d'entre eux voté "oui" au référendum en 2005.

Pendant que les socialistes continuent de régler leurs comptes, Ségolène Royal rentre de vacances en Corse et ne renonce à rien. Allons donc, M. Sarkozy n'a pas trop de souci à se faire sur le plan parlementaire.

Le Président-Soleil

● **DANS LE FIGARO-MAGAZINE** (30 juin 2007) nous lisons cet écho : « **Nicolas Sarkozy a eu droit à une visite privée de la Galerie des Glaces du château de Versailles tout juste restaurée. Le Président, accompagné de Cécilia et de leur fils Louis, venus en voisins de la Lanterne, s'est longuement extasié devant le plafond central de la galerie, se tournant vers son épouse pour lire à haute voix la devise qui y figure : "Le roi gouverne par lui-même"...** »

Le président Sarkozy prendrait-il modèle sur le Roi-Soleil ?

Jacques CEPOY

L'avortement à l'école

Les lycéens et collégiens français échapperont-ils à une nouvelle forme de propagande en faveur du "droit" à l'avortement ?

Nous avons en son temps signalé la curieuse Palme d'or reçue à Cannes par le film roumain 4 mois 3 semaines et 2 jours, qui n'est autre que l'histoire d'un avortement effectué dans d'atroces conditions dans la Roumanie de Ceausescu où il était interdit. La leçon en est, non pas que le crime prénatal est chose affreuse, mais qu'il est nécessaire que ce crime soit légalisé pour que sa pratique en soit civilisée...

Le comble est que cette œuvre a reçu aussi le prix de l'Éducation nationale pour sa dimension "pédagogique"... ce

qui permet donc de le diffuser dans les lycées et collèges.

L'actuel ministre, M. Xavier Darcos, l'ayant vu, a d'abord réagi sagement, invoquant la « **dureté délibérée** » de certaines scènes pour, au nom du "principe de précaution", refuser de financer le matériel nécessaire à la diffusion dans les établissements d'images pouvant traumatiser les élèves. Aussitôt, levée de bouclier des syndicats, du planning familial et autres officines de vertu républicaine ! Celles-ci, du fait que le ministre est catholique, l'ont aussitôt accusé d'être manipulé par des associations anti-avortement.

C'était plus que n'en pouvait supporter M. Darcos : succombant à l'intimidation, il a "sus-

pendu" sa décision. Il rencontre actuellement les réalisateurs du film, les membres du jury du Prix de l'Éducation et aussi la Commission nationale de classification des films, laquelle doit se prononcer le 24 juillet. Il semble que le ministre cherche une porte de sortie en interdisant le film aux moins de douze, ou peut-être de quatorze ans...

S'il en est ainsi, il y a de quoi s'interroger sur la "neutralité" de l'école en France. Car ce film est une véritable entreprise de propagande, cherchant à expliquer, comme l'a dit l'association Choisir la vie dans un communiqué « **qu'il n'existe pas de société libre sans avortement** ».

M.F.

NOTRE SOUSCRIPTION POUR L'A.F.

Pas de vacances pour l'AF

■ Sexagénaire depuis le mois dernier, L'A.F. 2000 n'a rien perdu de sa jeunesse - la jeunesse de la France qui veut vivre ! Notre ardeur n'a point faibli comme vous le montrera le dossier de ce numéro auquel ont participé plusieurs de nos plus jeunes rédacteurs, désireux de vivre dans une France souveraine et nourrie de ses meilleures traditions.

La jeunesse est donc au rendez-vous, et grâce à vos généreuses bougies d'anniversaire, l'intendance est ces dernières semaines un peu moins à la traîne. Preuve que notre journal - votre journal - ne vit que de vos efforts de générosité.

Les vacances arrivent : surtout, ne vous démobilitisez pas ! Ce temps

de relâche est toujours éprouvant pour un budget fragile comme le nôtre. Or il faut que les soixante bougies que vous nous avez offertes brûlent toute l'année ! D'où que vous soyez cet été, n'oubliez pas de nous envoyer de quoi les entretenir. C'est à cette condition que notre voix pleinement française, au dessus des douteux glapissements sarkoziens, se fera entendre dans les combats que nous réserve la rentrée.

Nous sommes encore loin des 55 000 euros qu'il nous faut pour tenir jusqu'à la fin de l'année.

À votre bon cœur ! Avec un grand merci.

M.F.

N.B. - Prière d'adresser les versements à M^{me} Geneviève Castelluccio, L'A.F. 2000, 10 rue Croix-des-Petits-Champs, 75001 Paris.

LISTE N° 10

Virements réguliers : Jean-Michel de Love, 7,62 ; M^{me} Bellegarde, 15,24 ; Vincent Claret-Tournier, 15 ; M^{me} Bernard Gancel, (3 mois), 45,73 ; Raymond Sultra, 17,78 ;

Joseph Lajudie, 20 ; M^{me} Marie-Magdeleine Godefroy, 22,87 ; M^{me} Marie-Christiane Leclercq-Bourin, 28 ; M^{me} Tatiana de Prittwitz, 45,73 ; Louis Moret (3 mois), 130.

Légion des "Mille" : Don de "Buxy", 500 .

Pour les 60 bougies : "un ancien camelot d'Aspects (67-70)", 50 ; Robert Nas de Tourris, 60 ; Bruno Revel, 60 ; Georges Moly, 60 ; M. & M^{me} Jean Blanpain de Saint-Mars, 60 ; "en souvenir de son père", Maurice Rabier, 60.

Ludovic Schmitt, 100.

Total de cette liste : 1.297,97 €
Listes précédentes : 16 475,44 €
Total : 17 773,41 €
Total en francs : 116 585,93 F

Paysans

Selon le ministère de l'Agriculture, 77 % du revenu des agriculteurs français en 2006 a été alimenté par des subventions publiques. Il est grand temps que les paysans français réclament de pouvoir bénéficier des mêmes avantages sociaux que les autres fonctionnaires de Bruxelles ! En 2006, les versements aux exploitations agricoles ont représenté plus de 9,6 milliards d'euros. N'y a-t-il pas d'autres solutions que de maintenir notre agriculture dans une situation ubuesque, sous perfusion de crédits publics ?

Intégristes

Les ayatollahs de l'hygiène sont en train de préparer le terrain pour abaisser le taux d'alcoolémie au volant de 0,5 à 0,2 g/l et le Conseil national de Sécurité routière a ainsi lancé un ballon d'essai pour tester la réactivité de l'opinion publique à cette question. Il faut rappeler que l'Angleterre, qui est le pays d'Europe ayant le moins de morts sur les routes, est à 0,8 g/l. Si l'on passe à 0,2 g/l, il faudra avertir les restaurateurs français : non seulement ils n'ont pas obtenu le passage de la TVA à 5,5 %, mais en plus il leur faudra maintenant baisser le rideau ou trouver des consommateurs hydrophiles.

Seniors

Pas un média n'est resté insensible au triste sort de Guy Roux, le célèbre entraîneur de football qui a eu des difficultés à faire ratifier son contrat d'entraîneur de Lens parce que, à 68 ans, il a atteint la limite d'âge. On aimerait que les médias fassent autant de cas des milliers de salariés qui, après 50 ans, sont poussés en pré-retraite ou mis au chômage par des entreprises peu scrupuleuses et un code du travail égalitariste qui ne parvient pas à prendre en compte la diversité des rythmes de vie et de travail au cours de la vie...

Licenciement express

« Plus on peut licencier vite, plus on peut réduire le chômage » écrit Nicolas Barré dans *Le Figaro*, à propos du contrat nouvelle embauche qui vient d'être jugé contraire au droit du travail par une cour d'appel. Si l'on peut souhaiter une certaine dose de flexibilité, notre confrère du *Figaro* ne craint visiblement pas les simplifications outrancières... Serait-il possible qu'en raison de cet écrit il soit licencié ? Histoire de réduire un peu le chômage...

Guillaume CHATIZEL

Une Europe réaliste

● LA GAZETTE DE LA MAISON ROYALE DE FRANCE de juin 2007 s'ouvre par un grand éditorial du chef de la Maison de France dont le thème est la défense des racines de notre civilisation. Le Prince écrit notamment : « ... ayons le courage politique d'exiger le respect des textes fondateurs, des textes premiers qui obligeaient la Communauté européenne à utiliser le français en priorité comme langue vernaculaire, dans les instances de la Commission de Bruxelles comme au Parlement de Strasbourg. Il est temps de revenir à plus de rigueur si l'on veut que la France s'intéresse à l'Europe. »

Certes l'Europe doit se construire sur des axes modernes, ceux d'une confédération de tous les pays qui ont voulu s'y intégrer, et non d'une fédération. J'insiste sur le mot confédération, car tous les pays d'Europe, autrefois si unis sur des plans culturels, artistiques et intellectuels, doivent de nos jours, de façon ponctuelle, accélérer une entente sur des axes fondamentaux :

- une revisitation des poids fiscaux qui bloquent une dynamique économique et commerciale,

- une mise à jour sur le plan scolaire, éducatif, de recherche scientifique, d'une ouverture à tous les élèves et étudiants d'Europe, comme cela s'était pratiqué durant l'âge d'or au Moyen-Âge,

- une pensée stratégique de défense dans laquelle chaque pays d'Europe, compte tenu de son histoire et de sa géographie, puisse se voir confier des missions d'intérêt désormais commun. »

C'est sur ces bases qu'une Europe réaliste pourrait se « construire » autour d'une coopération concrète, sans appel à une supranationalité qui n'est qu'une vue de l'esprit et une source de conflits internes.

Avant tout : l'intérêt national

● L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE et les élections législatives subséquentes ont été marquées pour Jean-Marie Le Pen et le Front national par un important recul par rapport aux scrutins précédents, contredisant les espoirs qu'ils avaient mis en eux. On est dès lors fondé à poser la question comme Jérôme Bourbon dans ÉCRITS DE PARIS (juillet 2007) : « Quelle avenir pour les droites nationales et radicales ? » Nicolas Sarkozy et l'U.M.P. ont mis la main sur une partie de l'électorat du Front national. L'espérance de parvenir un jour au pouvoir est-elle fermée pour la mouvance nationale ?

Jérôme Bourbon se livre à une étude attentive de la situation caractérisée par des ambitions rivales, la variété des tendances qui se partagent la clientèle politique de "l'extrême-droite" ; sa conclusion est plutôt pessimiste. Il n'est plus envisageable de maintenir un grand mouvement national comme l'a été

le Front national durant quinze ans : « ... la situation actuelle de la mouvance nationale est d'une gravité sans précédent. D'autant que la France d'aujourd'hui n'est pas celle de De Gaulle, chaque jour davantage ravagée par l'immigration-invasion, le délitement des mœurs, la corruption généralisée, l'expansion vertigineuse du crime et l'inféodation au mondialisme. Et dans vingt ans que restera-t-il à sauver du pays où nous serons devenus minoritaires, étrangers dans notre propre patrie, spectateurs impuissants de notre propre disparition ? »

Ce pessimisme n'est pas justifié. À moins de confondre la France avec une certaine mouvance électorale, le pays réel avec une fraction du pays légal. Or la France réelle est autre chose qu'un ramassis de politiciens de droite et de gauche se disputant les places et les honneurs. L'avenir du pays ne sera même pas déterminé par l'évolution des majorités parlementaires.

Si l'on veut œuvrer utilement pour le pays, il faut d'abord adopter en toutes choses le critère de l'intérêt national ; il faut ensuite se donner pour premier objectif de sauvegarder notre liberté de choisir notre destin collectif ; il faut en troisième lieu dénoncer un régime politique qui travaille contre la France et œuvrer pour le changer. En dehors de cela il n'y aura que vaine agitation politicienne et disputes stériles d'ambitions contradictoires.

L'inculture des juges

● LE RÔLE DES JUGES est-il d'œuvrer à l'apaisement des tensions sociales ou de les exacerber ? On peut se le demander en lisant le début de l'éditorial de Nicolas Barré du FIGARO des 7-8 juillet 2007 : « Le C.N.E. est mort. Il a été tué par la cour d'appel de Paris qui, dans une édifiante leçon d'économie rendue "au nom du peuple français" a jugé "pour le moins paradoxal d'encourager les embauches en facilitant les licenciements" Oui "paradoxal"... Comme l'économie paraît simple, soudain, vue du fauteuil de juge ! Croyait-on avoir tout essayé pour lutter contre le chômage ? Erreur ! On avait oublié de demander leur avis aux magistrats de la cour d'appel. »

Car ils en ont un, aussi limpide qu'un principe général de droit : « Dans la lutte contre le chômage, la protection des salariés dans leur emploi semble être un moyen aussi pertinent que les facilités données aux employeurs pour les licencier ». À suivre un tel raisonnement, on en viendrait à interdire les licenciements pour supprimer le chômage. »

L'inculture économique des juges est parfois effarante, surtout depuis que le Syndicat de la Magistrature y exerce son influence et les dispense de tout souci de l'intérêt général au nom de prétendus droits de l'Homme.

Jacques CEPOY

Pas de grâce pour la Justice !

Le gouvernement va-t-il se casser les dents sur la réforme de la Justice ? Si les conservatismes existent au sein de l'Éducation nationale, il en est de même parmi les professionnels de la Justice, avocats, magistrats ou greffiers.

D'aucuns semblent attendre de prendre leur revanche dans les prisons à défaut d'avoir gagné par les urnes...

Une fois encore, les débats sont fortement teintés d'idéologies, les syndicats n'étant pas en reste (relayés, en cela, par les partis de gauche) pour escamoter une question pourtant fondamentale pour la cité et ceux qui y vivent. Mais les plus hautes autorités de l'État, à commencer par le président Sarkozy, font également preuve d'un esprit de système qui ne sert absolument pas les impératifs régaliens de justice et d'autorité.

Découpage ou dépeçage ?

L'économie générale de la réforme voulue par le président de la République et défendue assez maladroitement par Rachida Dati qui semble ne pas afficher une conviction aussi ferme que le chef de l'État, consiste à vouloir redessiner la carte judiciaire de la France et à lutter contre la récidive criminelle.

Sur le premier point, le garde des Sceaux, pourtant ancien magistrat, démontre sa méconnaissance du terrain judiciaire. A-t-elle réfléchi un tant soit peu aux conséquences funestes qu'entraînerait son redécoupage ? Dans certaines villes déjà sinistrées par le chômage endémique de populations victimes ou auteurs d'incidents, de violences diverses contre les biens et les personnes, souvent arriérées (l'alcoolisme y faisant des ravages), la fermeture du tribunal serait assimilée, ni plus ni moins, à une démission de l'État. Est-il concevable d'aller se faire rendre justice à quatre-vingts ou cent kilomètres de son domicile, pour peu que l'on soit seul et sans moyen de locomotion ? Et que dire de ces magistrats, greffiers, avocats et personnels administratifs ou femmes de ménage travaillant dans ces tribunaux et résidant souvent sur les lieux où ils sont implantés ?

Par ailleurs, le projet est incohérent et paradoxal dans la mesure où la suppression de tribunaux se heurte frontalement à l'augmentation statistique de la délinquance. On sait bien, par exemple, que les villes à forte fréquentation touristique sont sujettes à une délinquance furtive mais néanmoins réelle (rixes, vols, fi-

louteries, trafics divers, etc.) à laquelle il convient d'apporter une réponse pénale aussi rapide qu'efficace.

par Aristide LEUCATE

Le feu au plancher

L'autre trouvaille du gouvernement est l'instauration de peines dites "plancher" pour les délinquants récidivistes. Outre qu'il porte atteinte aux principes traditionnels du droit pénal et notamment, parmi ceux-ci, l'individualisation et la nécessité des peines (le Conseil constitutionnel va-t-il censurer sur ce chef ?), ce mécanisme ne traite pas en profondeur le double problème de l'efficacité des sanctions pénales et de la surpopulation carcérale. À vrai dire, comme à l'accoutumée, le gouvernement agit dans la précipitation et dans la confusion.



Rachida Dati

Le garde des Sceaux semble ne pas afficher une conviction aussi ferme que le chef de l'État.

Ainsi, la Chancellerie vient-elle de pondre l'idée d'un « contrôleur général indépendant » de tous les lieux de détention qui serait « chargé de s'assurer du respect des droits fondamentaux des personnes privées de liberté », alors qu'il conviendrait surtout de rénover les prisons et d'en bâtir de nouvelles. En guise de "rupture", le président Sarkozy poursuit obstinément dans l'application des thèses post-soixante-huitardes de la "nouvelle défense sociale".

On sait les errements d'une telle doctrine qui place la réinsertion du délinquant au cœur du système, tout en oubliant les victimes et, in fine, le maintien de l'ordre social. Le bon sens commande, sans état d'âme, de neutraliser et de reléguer le délinquant, à vie s'il le faut, et non de se poser prioritairement la question de sa réinsertion dans la société, parfois avant même qu'il soit jugé et condamné. Le délinquant s'est exclu lui-même de la société et il est normal qu'il paie le prix de ses actes. C'est sans compter, malheureusement, sur les plaintes mièvres de certains magistrats

pour qui « la punition n'est pas synonyme d'exclusion ». Par de tels raisonnements ineptes et pervers on culpabilise ainsi la société en lui faisant porter la responsabilité de ses éléments déviants. Voilà où nous mènent les absurdités du rousseauisme utopique !

Que des alternatives à l'incarcération systématique, comme le bracelet électronique ou la mise en semi-liberté soient mises en œuvre, ne nous paraît pas scandaleux. En revanche, il est beaucoup plus grave de ne pas infliger les peines prévues par le Code pénal et, pire, d'y revenir par des remises de peines injustifiées, sous le prétexte, d'une part, de ne pas engorger les prisons, d'autre part, parce que le milieu carcéral est criminogène. Non content de débâcher à gauche, Sarkozy y récupère également des vieilleries idéologiques frelatées.

Rebours en grâce

D'ailleurs, on ne comprend pas pourquoi cette même "gôche" archaïque, toujours prompte à distribuer satisfecits et anathèmes, n'applaudit pas plus au refus du président de la République d'exercer son « droit » de grâce collective, ainsi que la Constitution le lui permet (article 17), elle qui appelait, par la voix de François Hollande, à l'abandon de cette tradition, fasciste dans son essence.

Nous avons déjà exposé, dans ces colonnes, ce qu'il fallait penser « du pardon du prince et de son bon usage » (AF 2000, 15 juin 2006). Bien sûr, il faut relativiser l'argument, invoqué par les syndicats de magistrats et de matons, selon lequel, la grâce présidentielle représenterait une bouffée d'oxygène pour désencombrer les prisons, sous peine d'« explosion des prisons ». Certes, l'exercice de cette prérogative, à l'occasion du 14-Juillet, permettait d'élargir quelques taulards tout en libérant quelques places. Mais les crimes les plus graves en sont exclus (trafics de stupéfiants, atteintes sur mineurs de moins de quinze ans, etc.) et beaucoup s'accordent à reconnaître que le champ des bénéficiaires n'a cessé de fondre comme neige au soleil depuis le début des années 1980 (le taux cumulé des grâces et des amnisties s'élevait, en 2005, à moins de 4 %).

L'on doit regretter que cette décision purement discrétionnaire du chef de l'État soit utilisée et détournée à des fins politiciennes, pour mieux souffler sur les braises d'un dossier brûlant, comme si d'aucuns attendaient impatiemment de prendre leur revanche dans les prisons à défaut d'avoir gagné par les urnes. Toutefois, on rappellera au président de la République qu'il ne peut aliéner une prérogative qui ne lui appartient pas en propre mais est inhérente à la fonction même de chef de l'État.

aleucate@yahoo.fr

Jeunesse de la Tradition

L'Église pense dans l'éternité plus que dans le temps... D'où la longue attente qui a précédé la publication de la *Lettre apostolique en forme de Motu proprio du Souverain Pontife Benoît XVI sur l'usage de la liturgie romaine antérieure à la réforme de 1970*. En fait, c'est bien quelques parcelles d'éternité que le Saint Père rend à tous les fidèles prati-

Le Motu proprio du 7 juillet attire à Benoît XVI la gratitude de tous ceux qui savent ce qu'ils doivent au catholicisme.

quants ou occasionnels, en rappelant que n'a « jamais été abrogée » la liturgie traditionnelle toute tournée vers Dieu, empreinte de surnaturel en ses moindres mouvements, immuable dans sa langue et dans ses formules, inaccessible aux changements de mentalité et belle d'une beauté que n'atteignent pas les seules forces humaines, comme l'ont senti tant d'esprits se croyant forts qui se sont convertis en entrant seulement dans une église à l'heure de la messe...

Désormais justice est rendue à ces prêtres et laïcs opiniâtres (de Mgr Marcel Lefebvre à Mgr Ducaud-Bourget, de Louis Salleron à Michel de Saint Pierre et à Jean Madiran) dont les efforts, en dépit des insultes et des calomnies, ont empêché que ce trésor disparût de la surface de la terre.

Pour l'Église universelle

Le *Motu proprio* dit que le missel promulgué par saint Pie V et réédité par le bienheureux Jean XXIII en 1962 doit être « honoré en raison de son usage vénérable et antique ». Donc à partir du 14 septembre prochain, tout prêtre pourra célébrer dans ce rite sans avoir besoin d'aucune autorisation. Tout « groupe stable » dans une paroisse pourra demander à son curé une messe traditionnelle le dimanche et les jours ordinaires, ainsi que pour les mariages, les obsèques ou autres célébrations particulières. Si le curé ne peut pas ou ne veut pas leur donner satisfaction ils s'adresseront à l'évêque « instamment prié d'exaucer leur désir ». Enfin en dernier recours la Commission pontificale *Ecclesia Dei* fournira aide et conseil. En outre l'ordinaire du lieu pourra ériger une paroisse personnelle pour la célébration traditionnelle.

Dans le *Motu Proprio* et dans la *Lettre aux évêques* qui l'accompagne, Benoît XVI manifeste une infinie délicatesse à l'égard des fidèles attachés à l'un ou l'autre rites. Il n'en constate pas moins que la messe nouvelle, celle dite de Paul VI, qui reste « la forme

par Michel FROMENTOUX

ordinaire de la liturgie eucharistique », s'est en bien des endroits muée en « autorisation, voire en obligation de créativité [laquelle] a souvent porté à des déformations de la liturgie à la limite du supportable ». En même temps, constate le pape, « des personnes jeunes découvraient également [la liturgie traditionnelle] se sentaient attirées par elle et y trouvaient une forme de rencontre avec le mystère de



Benoît XVI

la Très Sainte Eucharistie qui leur convenait particulièrement. » C'est en effet un phénomène frappant de ces dernières années que de voir les jeunes avides de connaître la messe de leurs parents ou grands-parents, comme de voir tant de jeunes prêtres désireux de la célébrer. Les crispations des années 70-80 devaient bien s'apaiser un jour !

Les catholiques traditionalistes, notamment ceux des Fraternités Saint-Pie X et Saint-Pierre, et de l'Institut du Bon Pasteur, et même beaucoup de non « traditionalistes » – car ce texte n'est pas un « cadeau » réservé à quelques uns ! – ont proclamé leur gratitude à l'égard du Saint Père pour ce geste de simple justice mais ô combien courageux quand on sait que certains évêquats, dont une partie de celui de France, restent fiers des innovations des quarante dernières années, ...dont on ne peut pourtant pas dire qu'elles aient rempli les églises.

Résoudre la crise

Reste bien sûr, maintenant, à attendre les applications de la décision pontificale. Beaucoup croient voir l'obstacle principal à l'accueil de la messe d'avant 1962 dans le fait qu'il manque à beaucoup de catholiques d'aujourd'hui une vraie formation liturgique et la connaissance du latin. Cela n'est nullement insurmontable : des missels fort bien faits existent encore ou vont être réédités avec des explications et des traductions très claires. Pour les prêtres, la Fraternité Saint-Pie X a édité cet hiver un DVD avec explication et commentaire de chacun des gestes liturgiques, qui a été traduit en huit langues et qui se diffuse déjà très largement. De toutes façons on peut parier que très vite prêtres et fidèles qui ten-

teront « l'expérience de la Tradition », selon la formule de Mgr Lefebvre, sentiront que, loin des assemblées où règnent toutes sortes d'animateurs et de bruits, le chant grégorien est la respiration de l'âme tandis que l'écrin de la langue latine est la protection du mystère qui est au-delà des mots, fussent-ils en « vernaculaire »...

Reste toutefois, explique la Fraternité Saint-Pie X, une question théologique. Le supérieur général Mgr Bernard Fellay, tout en se réjouissant de l'initiative du pape, n'est guère rassuré de voir, dans la *Lettre aux évêques*, les deux rites mis sur pied d'égalité, comme appelés « à s'enrichir mutuellement ». On voit mal comment Benoît XVI, dans l'état actuel des choses, aurait pu s'exprimer autrement.

Il n'en reste pas moins que, la liberté de la messe traditionnelle ayant été reconnue et la levée de l'excommunication des évêques sacrés par Mgr Lefebvre probablement très proche, se posera inévitablement la question de savoir si la messe dite de saint Pie V peut aisément digérer les orientations du concile Vatican II, qui fut marqué par l'esprit du temps et le souci de promouvoir certaines valeurs de la modernité pas toujours faciles à concilier avec les dogmes catholiques, notamment ce besoin de se tourner vers l'homme qu'exprime la messe dite de Paul VI... C'est là le grand débat, à la fois théologique et philosophique, non seulement de l'Église mais de tout le monde actuel englué dans le culte de l'homme.

Il semble à ce sujet que le document publié par la Congrégation de la Doctrine de la foi quatre jours après le *Motu proprio* montre qu'à Rome l'on tient à redresser les équivoques consécutives au Concile. Il y est en effet affirmé que l'expression « l'Église du Christ subsiste dans l'Église catholique » ne signifie pas, comme certains œcuménistes l'ont laissé entendre, que « l'Église catholique renonce à sa conviction d'être l'unique véritable Église du Christ ».

Nous ne pouvons achever ces réflexions sans une pensée pour Charles Maurras qui se serait réjoui avec nous, lui qui écrivit des pages magnifiques sur l'« éclat sacré du chant royal » de la liturgie. « Pareille discipline des puissances du cœur, écrivait-il encore, doit descendre au-delà du cœur. Quiconque se prévaut de l'origine catholique en a gardé un corps onduyé et trempé d'habitudes profondes qui sont symbolisées par l'action de l'encens, du sel et du chrême sacrés et qui déterminent des influences et des modifications radicales ». Et de louer « cette sensibilité catholique, la plus étendue et la plus vibrante du monde moderne parce qu'elle provient d'un ordre imposé à tout ». Ces lignes de l'Introduction à *La démocratie religieuse* sont plus que jamais d'actualité.

Ce que L'Action Française représente pour moi

À l'occasion de son sixième anniversaire, L'Action Française 2000 s'est consacré un fort intéressant, instructif et émouvant dossier. Quelques lecteurs ou rédacteurs lui ont rendu hommage et je ressens moi-même le besoin de m'associer à leur démarche.

C'est en 1973 que j'ai entendu parler pour la première fois d'*Aspects de la France* dont je finis même par apprendre, avec consternation, qu'un de mes condisciples de l'École oratorienne Saint-Martin de France, à Pontoise, le lisait. Le résultat en fut que je le jugeai derechef parfaitement ridicule. Le fait qu'il fût royaliste ne pouvait en effet, alors, rien signifier pour moi. Après quelques longs et improbables détours, j'en devins cependant moi-même le lecteur régulier ainsi que de *Royaliste*. (J'adhérai d'ailleurs à la NAR, craignant que l'AF, où je ne connaissais personne, ne fût d'« extrême droite » ! Et puis ce mouvement n'était pas sans qualités.)

Aspects fut longtemps pour moi le journal et le repère qui m'accompagna à l'étranger, plusieurs années durant (d'abord en Égypte, puis à Madagascar). Et je peux dire que c'est surtout grâce à cet exil que, nourri de sa lecture, je pris la pleine conscience de mon appartenance française et de la grâce imméritée qui était la mienne d'être un héritier du Royaume des Lys.

Fidélité

La première chose que je faisais en ouvrant le journal – c'est d'ailleurs toujours le cas aujourd'hui ! – était de lire la page militante où je trouvais motif de me rassurer sur la permanence de la « propagande » et sur l'engagement de tant de jeunes et de vaillants moins jeunes. Cette page qui me garantissait l'avenir était aussi celle où je pouvais admirer ce que j'apprécie peut-être par-dessus tout chez les royalistes : une indéfectible fidélité. (Notez que cette expression est pléonastique car qu'est-ce qu'une fidélité qui ne serait pas... fidèle !?). Après quoi, je lisais les différentes rubriques, des moins politiques aux plus politiques, pour finir en beauté avec l'éditorial « souverain » de Pierre Pujo dont la sobriété de style, la pertinence, l'exactitude m'ont toujours été l'occasion d'un rassérénant « exercice d'admiration » (pour reprendre la belle expression de Cioran).

Salut politique

Mais c'est avec l'âge que je suis devenu vraiment royaliste. Wittgenstein l'a dit avec profondeur (après d'autres, sans doute) : la vérité ne peut régner que là où l'erreur a été préalablement dénoncée et démontée. Pour cela il

perme réitérée de la nocivité de la démocratie fût patente, et qu'il s'imposât à moi qu'elle était décidément un leurre et qu'elle représentait une horrible dissolution, lente, molle et radicale en même temps, du « capital » de la « civilisation » (Maurras). J'aurais pu consentir à la démocratie – et à ce que le peuple exerçât « sa » souveraineté (illusoire en fait) ! *L'idée pure* n'en est pas si laide ni immorale après tout ! – Sauf que c'est une « nuée » ! Mais l'*Action française* ne m'a pas seulement dit, sur un mode théorique et en convoquant l'Histoire, que



ce régime – une religion de l'es-pèce idolâtre en fait ! – est mortifère ; elle me l'a montré au fil des numéros, en analysant une presque toujours désespérante actualité. Bref, elle a notablement contribué à ce que je n'hésiterais pas à appeler mon salut politique.

Ce n'est pas que je me retrouve dans tout dans ce que j'y lis et qui est divers. Et je trouve certains « accents » parfois bien déplaisants (à bon entendre salut !)... Mais ces réticences ou ces refus sont finalement naturels (cf. ce que dit Léon Daudet dans son *Bréviaire du Journalisme* sur le bon journal qui doit déplaire). Et d'ailleurs, oserai-je prétendre que j'ai toujours raison dans mes rares critiques ? C'est pourquoi, tout compte fait, s'impose à moi un immense sentiment de reconnaissance pour tous ceux qui, à commencer par Pierre Pujo et Michel Fromentoux, le « fabriquent » (jolie expression !) aujourd'hui, comme pour tous ceux qui l'ont fait hier. À la France, il faut un roi et, en attendant, il faut *L'Action française*. Après soixante ans, il se trouve qu'elle l'a toujours : réjouissons-nous donc !

NOTRE JOURNAL VOUS INTÉRESSE ? Pour lui permettre de vivre, abonnez-vous, faites des abonnés !
Bulletin d'abonnement en page 14

E A D S

Sarkozy s'est-il incliné devant M^{me} Merkel ?

Le sommet franco-allemand tenu ce lundi 16 juillet à Toulouse a-t-il réglé la crise du groupe aéronautique européen EADS en sauvegardant réellement les intérêts français ? Ce n'est pas l'impression qu'en a retenue Henri Fouquereau, secrétaire général du Forum pour la France, qui restait à l'affût, observant attentivement l'attitude du président Sarkozy dans cette première négociation européenne du septennat.

Constatant que l'on a mis fin à la gouvernance bicéphale du groupe franco-allemand, Louis Gallois prenant les commandes d'EADS, l'Allemand Thomas Enders accédant à la direction de sa filiale Airbus, Henri Fouquereau écrit : « Bien sûr la société EADS sera dirigée par M. Gallois pendant quatre ans et très certainement un autre Français lui succédera. Mais Airbus, dont les productions proviennent uniquement de nos inventions a été laissé en cadeau. Bien sûr les technologies de pointe restent dans le giron national, mais les productions d'avions dont nous avons tant besoin pour maintenir des emplois passent dans celui de l'Allemagne. Le Président qui nous avait assurés obtenir un bon compromis a cédé sur tout. »

Et d'ajouter : « On a décidé entre un Président qui représente une toute petite part du capital et une chancelière qui ne représente rien, de l'avenir d'une entreprise. Ce qui est grave c'est que deux politiques, non interventionnistes, très libéraux, sont intervenus pour modifier les structures d'une entreprise, qui maintenant qu'elle est cadencée, qu'elle ne va plus faire de bénéfices pendant des années, va partir à la recherche d'actionnaires qui devront y déverser des milliards. On s'est moqué de tout le monde, c'étaient les actionnaires qu'il

fallait chercher d'abord, et c'était ensuite à eux de proposer et de décider, ou alors, il fallait...nationaliser. »

Nous savons donc maintenant à quoi nous en tenir sur la volonté de M. Sarkozy de défendre la France face au monstre européen : « Le traité modificatif tel que présenté n'avait aucune chance d'aboutir, illisible, incompréhensible, bâclé et ne plaisant à personne [...] Nous pouvions penser que le Président était à même, dans ce méli-mélo organisé et imbuvable, de tirer notre épingle du jeu. Or il a hier démontré qu'il était prêt à dire toujours oui à l'Allemagne (demain ce sera Ya ou Yes) pourvu que devant des caméras, il puisse dire que c'était non. »



Les commandes d'A380 vont-elles profiter à la France ?
L'avenir des usines Airbus n'est pas assuré...

Par ailleurs nous apprenons que, ce mardi 17 juillet, le secrétaire d'État du ministère de l'Économie allemand, Peter Huntze, a déclaré au *Financial Times Deutschland* que « la responsabilité de direction allemande chez Airbus a augmenté » et que la position de Berlin est « meilleure » qu'avant la rencontre de Toulouse...
Bravo, Sarkozy !

L'incertain Pakistan

par
Pascal NARI

Le mercredi 11 juillet, après trente-six heures de combat qui ont fait une centaine de victimes – dont une quinzaine de soldats de l'armée et de nombreux femmes et enfants pris en otages par les islamistes – la Mosquée rouge est tombée aux mains des forces de l'ordre.

En frappant la Mosquée rouge le général-président a fait montre de fermeté à l'égard de l'islamisme. Voudra-t-il, pourra-t-il, aller plus loin ?

Depuis sa fondation en 1965, *Lāl Masjid* s'était progressivement transformée en principal fief et symbole de l'islamisme radical, lié à l'el-Qaïda, dans la capitale pakistanaise.

Le chef de la mosquée, Abdul Aziz Ghazi, a été capturé lors de sa fuite. Il était déguisé en femme et couvert de la burka ! Suprême humiliation pour un "leader" islamiste qui considérait les femmes comme des "aliénées mentales" et des "sous-êtres". Son frère, et numéro deux de la mosquée, Abdul Rashid, a été tué lors des combats. Il était le plus violent des deux. Son "martyre" fera-t-il oublier le "ridicule" dont s'est couvert son aîné ?

Cette action des forces de l'ordre, menée après bien des tergiversations, devrait être considérée comme un succès politique pour le général-président Pervez Musharraf. Sa position s'en trouve renforcée tant auprès d'une large partie de l'opinion, lasse et de plus en plus inquiète de l'insécurité que

les islamistes faisaient régner dans le pays, qu'auprès des alliés américains comprenant mal sa prudence face aux islamistes radicaux.

L'explosion populaire promise par les frères Ghazi, et une partie de la grande presse occidentale, n'a pas eu lieu après la chute de la mosquée. En revanche, samedi 14 et dimanche 15, plusieurs attentats sanglants ont frappé quelques grandes cités. Un sondage indique que 90 % de la population approuve la fermeté du général-président. Chiffre peut-être exagéré mais reflétant dans l'ensemble l'état de l'opinion.

La crise n'est pas terminée

La situation n'en demeure pas moins inquiétante dans ce pays principal allié des États-Unis dans leur "lutte globale" contre le terrorisme islamiste.

Le président Musharraf est dans une situation précaire, presque en sursis. Il cherche à se faire confirmer à la tête de l'État avant les élections législatives générales prévues dans quelques mois. Mais ce n'est un secret pour personne que, malgré le soutien officiel affiché à son égard, on envisage depuis un an à Washington son départ des affaires et son remplacement : ces événements pourraient précipiter ce processus.

Qui sera le successeur ?

M^{me} Benazir Bhutto, chef du parti du peuple, exilée à l'étranger et bien vue de certains milieux au Pakistan et surtout en Occident ?

Le président de la Cour suprême, Iftékhar Shaory, très populaire dans le pays et qui symbolise un certain respect de la légalité et des règles constitutionnelles ?

La bombe et la zone

Ou, une fois de plus, un général, un autre ? Depuis soixante ans que le Pakistan existe, il a été gouverné plus de trente-deux ans par l'armée, tout au moins par un militaire. Les forces armées, très liées aux milieux d'affaires et proches de certains cercles musulmans imprégnés des traditions britanniques, constituent la seule institution solide du pays, un véritable État dans l'État. Une généralisation des désordres pourrait conduire à cette hypothèse.

L'opinion américaine pèsera sans doute lourd dans l'issue de la crise. Mais elle n'est pas déterminante.

Deux facteurs géo-stratégiques compliquent singulièrement ce tableau.

– Le Pakistan possède l'arme nucléaire. Pourrait-on laisser un pouvoir islamiste, si cela se trouvait être le cas, posséder cette arme redoutable et s'en servir le cas échéant comme instrument de menace et de chantage à l'égard de la communauté internationale ? La perspective de la possession par le régime de Téhéran d'une telle arme est déjà bien inquiétante pour qu'on permette à un autre pays devenu islamiste d'en avoir.

Il n'y aurait pas, semble-t-il, d'inquiétude à ce sujet. Selon des sources bien informées, Washington aurait pris, en accord avec le commandement suprême pakistanaise, les dispositions nécessaires pour écarter cette menace. Un scénario de "neutralisation" des armes de destruction massive pakistanaise aurait été mis en place en cas de prise du pouvoir par les islamistes radicaux.

– Autre point d'inquiétude est la situation de la "zone tribale", cette vaste région montagneuse qui échappe pratiquement au contrôle effectif du gouvernement pakistanaise, comme elle échappait à celui de Londres au temps de l'empire britannique.

Or, la "zone" est généralement considérée comme le siège du commandement d'el-Qaïda et le refuge des Taliban afghans.

Le Pakistan a toujours considéré la région pachoune de l'Afghanistan, sud et est du pays, frontalière de la zone tribale, comme sa zone d'influence. L'I.S.I. (service de renseignements pakistanaise), ses services spéciaux, l'ont infiltrée et l'utilisent comme instrument de pression sur Kaboul. Double jeu extrêmement dangereux.

Le général Musharraf a jusqu'à présent laissé pratiquer ce double jeu. Il est temps, disent les Américains non sans raison, de trancher, d'instaurer l'ordre et le contrôle du pouvoir central dans la région, d'en extirper le terrorisme et les foyers de soutien aux Taliban et à el-Qaïda. Cela ne sera guère facile. Mais l'attitude actuelle du pouvoir pakistanaise n'est pas claire, ni rassurante.

En frappant la Mosquée rouge le général-président a fait montre de fermeté à l'égard de l'islamisme. Voudra-t-il, pourra-t-il, aller plus loin, s'engager dans une lutte difficile contre l'islamisme radical installé dans cette zone quasi inaccessible ?

Dans l'immédiat, le pouvoir doit maîtriser rapidement une vague d'attentats, heureusement non accompagnée de manifestations populaires importantes.

À terme, il faut souhaiter une véritable stabilisation dans ce pays peuplé, stratégiquement important et pièce maîtresse de l'équilibre dans la région la plus volatile du monde.

Les collaborateurs se remplissent les poches

En désespoir de cause la France et l'Europe s'appuient en Serbie sur les éléments du Parti dit démocrate. Les interlocuteurs privilégiés sont à ce jour Tarpic, président de la République, et Djelic, vice-président du gouvernement récemment constitué, et ancien ministre des Finances du gouvernement de feu Zindic.

Ces derniers, contre la majorité de la population, sont prêts d'une part à abandonner la province de Kosovo et d'autre part à poursuivre les responsables de la Bosnie en 1992-1995. En même temps ils s'appuient sur la néo-bourgeoisie ex-communiste et les mafias qui dominent le

De notre correspondant à Belgrade
Gérald BEIGBEDER

pays actuellement. C'est ainsi que Djelic est présenté en France comme un honnête homme alors qu'il est incapable de justifier son compte en banque à la Société Générale de Belgrade de 11 000 000 euros. Il ne conteste pas les faits : il déclare que cette somme correspond à trois ans de salaire en qualité de directeur du Crédit Agricole en Serbie. Il est invraisemblable et faux de surcroît qu'il ait bénéficié d'un salaire de 300 000 euros par mois,

soit 2 millions de francs, soit 200 millions d'anciens francs.

Il est exclu que le gouvernement français, la Société générale et le Crédit agricole ignorent ces faits et les déclarations à la presse. Il est bon de savoir que les mêmes politiciens sur lesquels s'appuient les gouvernements européens dans le but d'une collaboration qui consisterait à avaliser l'intervention illégale en Bosnie et au Kosovo et ses conséquences funestes, sont bien résolus, moyennant ce prix, de continuer leur corruption et la vente de tous les biens de l'État et des particuliers spoliés sous Tito au bénéfice d'un petit nombre.

LES EUROPÉISTES NE DÉSARMENT PAS



La France ne peut pas abdiquer

EXEUNT LES PEUPLES...

■ Le Conseil européen des chefs d'État et de gouvernement des vingt-sept États membres de l'Union européenne s'est réuni à Bruxelles les 21 et 22 juin. Sa décision de convoquer une conférence

par **Michel FROMENTOUX**

intergouvernementale avant fin juillet pour rédiger un traité "simplifié" devenu "modificatif" laisse bien sûr entendre que, du moins dans les termes, le projet de Constitution européenne est abandonné.

En attendant que ledit traité ait pris sa forme définitive, les commentaires vont bon train : certains parlent, avec Paul-Marie Coûteaux, de « constitution remaquillée », d'autres cherchent, en épiluchant les dispositions annoncées, dans quelle mesure les États peuvent encore sauver des éléments de leur souveraineté. En fait, ce qui se trame dans la tête de M. Sarkozy et de ses homologues reste dans le flou, et l'expérience nous a appris à nous méfier de ces parolottes supranationales...

Le nouveau président de la République française a avoué lui-même qu'il s'octroyait la mission de "faire avancer" l'Europe et de la "désenclaver" de la situation dans laquelle elle se trouvait depuis les "Non" de la France et des Pays-Bas...

D'où cette maligne application des autorités réunies à Bruxelles à tout faire pour éviter de nouveaux référendums. Ah ! que l'Europe serait facile s'il n'y avait pas les peuples !...

Cette manière d'utiliser ou de rejeter le suffrage universel en fonction du résultat que l'on en attend est assurément la marque la plus méprisante et la plus méprisable de la "démocratie".

Pour nous la nation ne naît ni ne se prolonge par la seule volonté du peuple des vivants ; elle englobe dans une communauté de destin les morts et les générations à venir. C'est pourquoi la souveraineté, pour être pleine et entière, et donc inaltérable, doit s'incarner dans une famille royale qui seule serait de taille à défier les instances bruxelloises.

Le dilemme des années d'avant Hugues Capet est de retour : vite le roi, ou il n'y aura plus jamais de France ! ■

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale l'Action française, d'Aspects de la France à L'A.F. 2000, n'a cessé de prévenir les Français du péril que faisait courir la construction européenne : Briand, Schuman et Monnet prônaient ouvertement une Europe fédérale ; Winston Churchill également dans son discours du 19 juin 1946 à l'université de Zurich invitait les pays européens à constituer les États-Unis d'Europe.

Les réalités politiques reprendront le dessus.

On pouvait lire en 1957 dans Aspects de la France une analyse signée Florian qui n'a rien perdu de sa pertinence : « Nul ne peut plus avoir de doute sur ce que sont, en réalité, les traités européens : une entreprise essentiellement politique. Nul ne peut ignorer l'idée fondamentale dont ils sont issus : les destins de la France sont accomplis ; la France ne peut plus continuer à exister suivant le mode de vie qui a été le sien pendant quinze cents ans ; pour ne pas disparaître entièrement, elle doit donc chercher à s'agglomérer à d'autres nations, comme elle dépassées par "la marche de l'histoire". » Et de répliquer que « tout montre, au contraire, que la France, sous la seule condition de revenir à des institutions appropriées à son génie, a devant elle un merveilleux avenir ; que, dans le condominium, la France se dissoudrait peu à peu, si bien que, de toute façon, le remède serait pire que le mal ». Cinquante ans plus tard, la France en est à l'une des dernières étapes de sa dissolution, et le "remède" a effectivement été pire que le mal.

Se défendant toujours d'avoir avant tout des objectifs politiques – création d'un État fédéral, dissolution des nations – la construction européenne telle que nous la subissons n'est rien d'autre que cela. Les faits sont là, toutes les actions envisagées convergent vers ces objectifs. Le dernier acte à sonné avec l'adoption le 23 juin du projet de "traité modificatif", véritable constitution pour l'État européen qu'on veut nous imposer.

Le couple franco-allemand

L'Union européenne s'est bâtie sur un mensonge. Pour légitimer auprès des Français une telle construction, ses défenseurs ont fait de la peur de l'Allemand un absolu qui ne pouvait trouver sa réponse que dans l'union entre la France et l'Allemagne. C'est de ce mensonge que tout

par **Thibaud PIERRE**

a commencé, et nos gouvernements successifs, pour ne prendre aucun risque face à l'Allemagne, sont allés de concessions en concessions, jusqu'à aujourd'hui où l'Allemagne porte clairement la culotte dans le couple et assouvit ainsi son besoin d'hégémonie.

Pourtant, la France et l'Allemagne n'avaient pas toujours été en conflit ouvert. À partir de 1648 les relations entre les deux pays tendaient à s'établir dans le respect mutuel et la saine crainte de la puissance des deux parties. Malheureusement cette relation fut cassée par la Révolution de 1789 et tout ce qui en découla.

Reste tout de même l'expérience de l'histoire qui nous montre que de véritables bonnes relations entre l'Allemagne et la France ne sont possibles que si la France est suffisamment puissante pour contrer les visées hégémoniques. La construction européenne amorcée il y a plus de cinquante ans est allée au contraire dans le sens de la vassalisation de la France. Ainsi, les Français sont effectivement protégés, puisqu'ils répondent positivement à toutes les requêtes de l'Allemagne, laquelle économise de cette façon une guerre coûteuse en hommes et en matériel qu'elle ne serait pas certaine de gagner. L'adoubement de Nicolas Sarkozy lors de son intronisation à la présidence de la République par Angela Merkel est un signe fort de cette soumission de la France à l'Union européenne, donc à l'Allemagne. Ce que deux guerres mondiales n'ont pas donné à l'Allemagne, la reconstitution du Saint Empire romain germanique, Sarkozy s'apprête à le lui donner, au nom de la France...

La politique des "petits pas"

Selon Jean Monnet, l'Europe fédérale devait se construire petit à petit, pour ne pas effrayer les populations. Cette politique des "petits pas" a toujours eu pour enjeu de dissimuler les véritables objectifs. Nous ne savons pas combien de ces "petits pas" nous allons encore avoir à subir, mais nous pouvons affirmer que le but de cette construction est la formation d'une nation européenne, qui à son tour pourrait s'intégrer en toute logique dans un État mondial.

Cette logique des "petits pas" a toujours comporté quelques pieds de nez à la démocratie. Deux ans après le rejet par les Français de la Constitution européenne, Nicolas Sarkozy s'est senti investi de la mission d'aller contre l'opinion du peuple, en orchestrant l'adoption par tous les pays européens de cette même

constitution, mais remaquillée. Orchestration dont il s'est rendu compte trop tard qu'elle ne lui profiterait pas, mais au contraire qu'elle serait au nombre des "succès" du chancelier allemand. Nicolas Sarkozy devrait également se rendre compte qu'en faisant fi de la volonté du peuple qui l'a élu, il rend de fait caduque son élection, même s'il a tenu sa promesse de ne pas refaire voter les Français sur la Constitution.

Pas de "nation" européenne

Toutefois nous savons que la construction européenne ne peut pas aboutir. Au mieux l'Union européenne peut être une administration ayant détruit les États qui la composent, mais l'œuvre



Nicolas Sarkozy
Dans la ligne de Robert Schuman et Jean Monnet...

de nos rois nous a montré que la constitution d'une nation n'est pas l'affaire de quelques décennies, ni même de quelques siècles ; elle est celle d'une volonté non nécessairement prononcée, mais laissant une place prépondérante aux réalités politiques. Or l'Union européenne fait fi de celles-ci, à commencer par l'existence des nations.

Tous les États dans le monde n'ont pas la chance d'être rassemblés en une nation dont la création est un aboutissement politique. Maurras le disait : « La nation est le plus vaste des cercles communautaires qui soient au temporel solides et complets. »

La France a tous les attributs d'une nation, alors que l'Union européenne démantèle l'État. Nous espérons néanmoins que la réalité politique prendra le dessus : en France, la nation est née de l'État, elle lui est intrinsèquement liée, elle n'en peut rester longtemps séparée. Ainsi l'œuvre de nos rois fera échec au rêve européen.

L'Union européenne, se voilant la face, préside aux destinées d'un État qui n'est pas politique, mais uniquement administratif. D'ailleurs, qu'est devenu aujourd'hui la politique ? Les partis et mouvements ne forment plus les jeunes générations, et ce n'est

pas à Sciences Po ou dans les facultés de droit que les jeunes d'aujourd'hui ont des chances d'apprendre ce qu'est la politique. Ces forces nouvelles, fraîchement sorties de leurs écoles ou de leurs facultés, se dirigent naturellement vers ce qu'elles pensent être une carrière politique et qui n'est qu'une carrière administrative. Une institution non politique comme l'Union européenne ne peut garder longtemps en son sein des politiques.

Or la politique est nécessaire à une saine organisation humaine, c'est pourquoi l'UE est vouée à l'échec. Le problème est de savoir combien de temps nous aurons encore à subir sa dictature technocratique.

Pour une nation souveraine

Au sein d'une fédération européenne, la France va avoir à subir de nombreux maux, qu'ils soient économiques, ou tout simplement dus au relativisme, à la culture de mort ou encore à la destruction systématique de tout ce qui endigue la progression européenne, c'est-à-dire tout ce qui fait que la France est la France. Il y a un risque important de plonger dans le fatalisme ; quels que soient les maux à subir, notre devoir n'en reste pas moins la défense de la France et de l'intérêt général en toute circonstance. Et cet intérêt, nous ne le répéterons jamais assez, passe par une nation souveraine, qui pourra véritablement défendre les Français contre l'hémorragie financière, monétaire et économique que s'échine à mettre en œuvre l'Union européenne. Mais également contre tous les maux résultant de cette perte de souveraineté, qu'il s'agisse d'immigration imposée, ou bien de métissage forcé qui ont pour but de former un peuple nouveau, déraciné, qui trouverait toute sa place dans l'usine humaine européenne.

Pour en sortir

Si la France doit sortir de cette Europe, elle doit également mettre en œuvre la solution qui lui permettra de se reconstruire. Cette solution que nous ne cessons de proposer à l'Action française, c'est l'incarnation de la souveraineté dans ce qui existe de plus durable, de plus permanent. Car, face à une Allemagne unifiée qui n'a jamais perdu sa volonté hégémonique, il nous faut une France forte, avec des institutions fortes, non soumises aux aléas des clichés photographiques de l'opinion changeante. La France, pour reprendre son destin en main, a besoin de son roi ! ■



Un conseil européen bonimenteur

Depuis la chute du mur de Berlin, la construction européenne prend de la vitesse. Les traités de Maëstricht (1992), d'Amsterdam (1997) et de Nice (2000) ont posé les jalons d'une Europe supranationale. Celle-ci est censée faire poids et constituer un pôle désigné sous le terme d'Europe-puissance.

En fait, l'objectif réel de la construction européenne est d'agencer l'ensemble au sein d'un bloc euro-atlantique appelé G-2.

Le "traité modificatif" présente toutes les garanties d'une constitution, les symboles en moins.

La mise en place d'une union nord-américaine depuis 2005 réunissant les États-Unis, le Canada et le Mexique, avec comme ambition affichée la volonté de créer une monnaie unique, l'amero, et une banque centrale nord-américaine, constitue le parallèle avec l'Union européenne. Entre ces deux pôles, une assemblée transatlantique doit assurer la soudure.

L'accomplissement de ces ambitions préparé depuis longtemps se doit de passer par la mise en place d'une organisation politique européenne. L'échec du projet constitutionnel de Valéry Giscard d'Estaing en 2005, suite au refus franco-hollandais, a semblé lui porter un coup décisif. Cependant, pareil au phénix, il a été décidé de remettre sur les rails un traité assurant la bonne marche de l'Union.

Parallèlement à ce retour d'un traité que l'on croyait moribond, la régionalisation continue son œuvre de parcellisation. Ainsi, par la voie régionale et supranationale, les États européens pris dans un véritable étau craquant et se vident de leurs substances régaliennes. Un pays comme la Belgique, secoué par des revendications ethno-régionales de plus en plus vives du fait des exigences flamandes, est le prototype même d'un exemple appelé à se reproduire partout en Europe.

En fait, les initiateurs de cette politique de dissolution des États s'activent aux niveaux charnières : la région et l'Union européenne. Dans une relation à trois, comme pour les relations humaines, il y en a toujours un en trop. Dans cette affaire, l'État-nation est le grand sacrifié sur l'autel mondialiste.

Fragmentation nationale

Dans le cas français, nous pouvons observer la mise en forme progressive mais rapide

du pays aux normes européennes. Les lois de décentralisation-régionalisation du gouvernement Raffarin, à partir de 2002, ont propulsé les régions à un niveau leur permettant de tenir la dragée haute au gouvernement. Désormais, l'avenir politique d'un ambitieux passe par le contrôle d'une région. Celle-ci se dote de compétences se rapprochant de celles d'un Land.

Des progrès sont encore nécessaires. Cette régionalisation s'appuie à l'origine sur la recommandation 34 (1997) du rapporteur allemand Peter Rabe. S'inspirant largement du modèle allemand, cette recommandation dote les régions de compétences



José Manuel Barroso
Le président de la Commission européenne s'est félicité de l'issue du sommet de Bruxelles

multiples. Malgré cette montée en puissance, un élément interfère dans cette politique d'émancipation régionale : la distribution des fonds structurels. Les autorités bruxelloises distribuent une manne financière propre à éveiller les convoitises régionalistes mais l'État français, sous-entendu le préfet, reste l'élément incontournable en demeurant maître de la distribution de ces subsides. Bref, le fait national prime encore sur l'autorité des régions.

Une première estocade fut portée en avril 2006 avec la visite de Ségolène Royal, présidente de la région Poitou-Charentes, et du président de l'Association des régions françaises (l'ARF), Alain Rousset, auprès du président de la Commission européenne José Manuel Barroso afin de demander la gestion directe de ces fameux fonds structurels entre les régions et Bruxelles, soit 12,7 milliards d'euros pour la période 2007-2013. Malgré un avis favorable bruxellois, il fut notifié que le changement véritable ne pouvait se faire qu'avec l'assentiment du gouvernement français. Après avoir quémanté auprès du Premier ministre Dominique de Villepin, Ségolène Royal et Alain Rousset reçurent une fin de non recevoir.

Toutefois, "le désespoir en politique n'étant que sottise" même chez les destructeurs de l'État français, les hiérarques socialistes obtinrent satisfaction auprès du ministre de l'Intérieur de

par **Pierre HILLARD**

l'époque... Nicolas Sarkozy.

Ce dernier a déposé au Sénat, le 19 octobre 2006, « un projet de loi relatif à l'expérimentation du transfert de la gestion des fonds structurels européens ». Et c'est en janvier 2007 que le sénateur alsacien Catherine Troendle a véritablement "lancé" ce projet de loi. L'objectif est d'assurer un lien financier direct entre Bruxelles et les régions comme le souhaitait Ségolène Royal quelques mois plus tôt. Certes, des navettes parlementaires sont encore nécessaires entre le Sénat et l'Assemblée nationale mais, si ce texte aboutit, les régions pourront établir des liens financiers des plus solides avec Bruxelles et s'émanciper de l'autorité nationale.

Ce processus de fragmentation s'est déjà accentué par la ratification, le 30 juin 2006, de la Charte de l'autonomie locale par l'Assemblée nationale. Ce texte germano-européen permet aux collectivités locales de se gérer elles-mêmes dans tous les domaines (gestion propre, indépendance juridique...). Inexorablement, l'organisation institutionnelle française s'imprègne d'un modèle venu d'outre-Rhin. Toutefois, la réussite complète du projet européen ne peut aboutir qu'avec une constitution européenne, du moins un texte institutionnel conférant à l'Union européenne les prérogatives propres à un État. C'était tout l'enjeu du Conseil européen de Bruxelles en juin 2007.

Sarkozy l'homme idoine

Les non français et hollandais en 2005 ont infligé une défaite cuisante aux européens. La Constitution européenne, présentée comme le gage d'un bonheur éternel pour les peuples d'Europe, semblait foudroyée. Or, tel Lazare ressuscité des morts, elle est réapparue lors des conciliabules du Conseil européen des 21-23 juin 2007. Lors de la campagne présidentielle, Nicolas Sarkozy avait juré que « la Constitution était morte ». Par conséquent, les mots ayant officiellement un sens, on pouvait le croire. Cependant, pour les esprits réalistes, tout homme politique qui arrive au sommet du pouvoir ne peut le faire qu'après avoir montré des gages de dévouement absolu au système, en particulier au monde des affaires à l'esprit apatride. Ce dernier voulant réussir l'instauration d'un bloc euro-atlantique complet d'ici à 2015 doit permettre l'accession au pouvoir de politiciens capables de poursuivre ces objectifs. Nicolas Sarkozy semble être l'homme idoine.

C'est l'Allemagne qui a véritablement relancé le projet de Constitution européenne. Dès le résultat négatif franco-hollandais, Elmar Brok, président de la commission des Affaires étrangères du Parlement européen, avait décidé de relancer le processus constitutionnel, le 1^{er} juillet 2005, au sein d'un organisme appelé *Europa-Union Deutschland*. Ce dernier travaillant main dans la main avec la Fondation Bertelsmann, *think tank* au service de la politique de Berlin, a permis l'élaboration d'un rapport rédigé par des députés européens, l'Anglais Andrew Duff et l'Autrichien Johannes Vogenhuber, demandant « qu'en tout état de cause, tous les efforts soient accomplis pour garantir que la Constitution entrera en vigueur en 2009 ». Ce rapport a été adopté à une large majorité par le Parlement européen en janvier 2006.

Le fait national évacué

Tous ces travaux ont servi à la présidence allemande et permis la réussite du Conseil européen de Bruxelles. Pour faire court, on peut dire que le projet appelé « traité modificatif » présente toutes les garanties d'une consti-



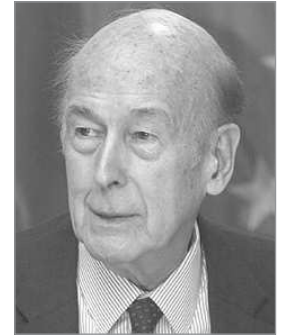
Angela Merkel
Le chancelier allemand a atteint les objectifs qu'il avait fixés à sa présidence de l'UE...

tution, les symboles en moins. Certes, il est expressément précisé que des symboles comme la devise, l'hymne (l'Hymne à la joie) et le drapeau ne figureraient plus dans le nouveau texte mais ils continuent à exister. Pour le reste, on change de papier d'emballage et on conserve tous les traités précédents.

Ce traité modificatif s'articule autour de deux points. C'est le traité sur l'Union européenne (Traité UE) qui constitue le premier point. S'appuyant essentiellement sur le traité de Maëstricht (1992), ce traité UE affirme les objectifs de l'Union et donne un cadre institutionnel au Conseil européen constitué des chefs d'État et de gouvernement.

Le deuxième élément s'appuie sur le traité instituant la Communauté européenne appelé désormais « traité sur le fonctionnement de l'Union ». Découlant du traité de Rome

(1957), ce traité a été amendé par la suite avec l'Acte unique (1986), le traité de Maëstricht (1992), le traité d'Amsterdam (1997) et le traité de Nice (2000). C'est donc la partie politique, le traité UE, qui doit être mise en forme par une conférence intergouvernementale (CIG) sous la présidence portugaise. Celal permettra l'instauration de la double majorité (55 % des États et 65 % de la population) pour l'adoption



Valéry Giscard d'Estaing
Le père du traité constitutionnel se désole d'un "recul de l'esprit européen"

d'une décision d'ici 2014 avec possibilité d'utiliser l'ancienne pondération des voix du traité de Nice jusqu'en 2017. L'Union européenne, dotée d'une personnalité juridique, sera coiffée d'un président du Conseil européen désigné pour deux ans et demi préparant et animant les sommets. La Commission européenne, à partir de 2014, comptera un nombre de commissaires égal à deux tiers du nombre d'États membres.

Dans cette affaire, le fait national est entièrement évacué. Même si l'unanimité demeure pour la politique étrangère, la fiscalité, la politique sociale, les ressources de l'UE et la révision des traités, la majorité qualifiée devient la règle dans des domaines comme la coopération judiciaire et policière, l'éducation ou la politique économique. Il n'y aura pas de ministre des Affaires étrangères mais un « Haut Représentant de l'UE pour la Politique étrangère et de sécurité ». Disposant d'un service diplomatique propre, il sera aussi vice-président de la Commission européenne.

Persévérance diabolique

Enfin, une Charte des droits fondamentaux juridiquement contraignante s'imposera aux vingt-sept États de l'UE à l'exception de la Grande-Bretagne. Il est vrai que ce pays a un rôle particulier en tant que "pont" entre la communauté nord-américaine en formation et le Commonwealth. Le rôle éminent de la City lui confère une mission particulière au sein de l'architecture mondialiste.

L'affaire n'est pourtant pas gagnée pour les européens qui doivent s'entendre dans la rédaction du texte puis dans sa ratification par les vingt-sept États de l'UE. De nombreux éléments peuvent encore faire dérailler le système. Toutefois, il faut reconnaître à nos adversaires une persévérance diabolique pour tenter de construire une nouvelle tour de Babel. ■



Un aperçu du futur traité

Le 23 juin, à l'issue du Conseil européen de Bruxelles, furent diffusées les conclusions de la présidence, contenant notamment, dans une annexe de seize pages, un projet de mandat pour la conférence intergouvernementale (CIG) chargée de rédiger un « **traité modificatif** » (ou « **reform treaty** ») au cours du second semestre 2007, en vue d'une ratification avant les élections au

Par rapport à la Constitution européenne, on observe un léger ralentissement de la fuite en avant fédéraliste. Mais n'est-ce pas reculer pour mieux sauter ?

Parlement européen de juin 2009. Armé d'un peu de curiosité, à défaut d'avoir les compétences d'un juriste, nous avons entrepris de révéler quelques aspects significatifs de ce document.

Durant sa campagne, Nicolas Sarkozy s'était prononcé en faveur d'un "mini-traité" cantonné à la redéfinition des institutions européennes. Il n'en est plus question aujourd'hui, la CIG ayant pour mission de préparer l'amendement des traités existants afin d'y introduire « **les innovations découlant des travaux de la CIG de 2004** ». Par conséquent, « **le traité modificatif contiendra deux clauses de substance modifiant respectivement le traité sur l'Union européenne (traité UE) et le traité instituant la Communauté européenne (traité CE)** ». Le traité UE, héritier du traité de Maastricht (1992), conservera son titre actuel, tandis que le traité CE, issu du traité de Rome (1957), deviendra le « **traité sur le fonctionnement de l'Union** ».

Actuellement, seule la Communauté possède la personnalité juridique, ce qui lui permet, par exemple, de disposer d'une représentation unifiée à l'OMC. Dans le texte des traités, elle devrait céder sa place à l'Union, qui se verrait alors attribuer la personnalité juridique. Cette évolution pourrait affecter principalement la coopération en matière de police et de justice, le caractère intergouvernemental de la PESC (politique étrangère et de sécurité commune) n'étant pas remis en cause.

Terminologie

Les traités révisés ne revendiqueront aucune portée constitutionnelle. Leur maintien, et non leur abrogation au profit d'un texte unique, témoigne d'un léger ralentissement de la fuite en avant fédéraliste. « **La terminologie qui y sera utilisée reflétera ce changement : le terme "Constitution" ne sera pas utilisé, le "ministre des Affaires étrangères de l'Union" sera appelé Haut Représentant de l'Union pour les Affaires étrangères et la Politique de sécurité, et les termes "loi" et "loi-cadre" seront abandonnés au profit du maintien des termes actuels de "règlements", "directives" et "décisions". De même, les traités modifiés ne contiendront aucun article mentionnant les symboles de l'UE tels que le drapeau, l'hymne ou la devise.** » Bien qu'elle demeure effective en pratique, conformément à la jurisprudence européenne que la CIG devra rappeler dans une déclaration, la primauté du

par **Grégoire DUBOST**

droit communautaire ne sera pas consacrée par le TUE.

Mais si « **les symboles disparaissent, le fond reste** », résumait *Le Monde*. Peu de modifications seront apportées aux innovations formalisées à l'origine dans le traité constitution-

La référence à la concurrence « **libre et non faussée** » a été retirée des objectifs de l'Union, et le Charte des droits fondamentaux ne sera pas intégrée aux traités. Il y sera pourtant fait mention afin de lui conférer une valeur juridiquement contraignante, dans les domaines où l'Union dispose d'une compétence. Le Royaume-Uni a obtenu

vées : le Conseil européen se trouve institutionnalisé et doté d'une présidence stable ; la composition de la Commission est révisée, le rôle de son président renforcé ; la "double majorité" au sein du Conseil des ministres n'a pas été renégociée depuis 2004, mais elle n'entrera pas en vigueur avant le 1^{er} novembre 2014... La généralisation de la procédure de codécision est confirmée ; souvent saluée comme une « **avancée démocratique** », cette évolution renforce le rôle du Parlement au détriment du Conseil, qui nous semble pourtant plus légitime : étant donné l'inexistence d'une véritable *res publica* européenne, c'est à travers leur gouvernement que les peuples sont les mieux représentés. Signalons également la création d'un service diplomatique européen, ou encore une légère revalorisation du rôle des parlements nationaux, censés participer au contrôle de la subsidiarité.



Lech et Jaroslaw Kaczynski, président et Premier ministre polonais
À leur demande, le nouveau calcul de la majorité qualifiée n'entrera pas en vigueur avant 2014... Leurs exigences pourraient nous réserver quelques surprises et compliquer l'adoption du futur traité.

nel : « **Elles concernent en particulier les compétences respectives de l'UE et des États membres et leur délimitation, la spécificité de la politique étrangère et de sécurité commune, le rôle renforcé des parlements nationaux, le sort de la Charte des droits fondamentaux, ainsi que, dans le domaine de la coopération policière et judiciaire en matière pénale, un mécanisme permettant à certains États membres d'aller de l'avant dans un acte donné tout en permettant à d'autres de ne pas participer.** »

de bénéficier sur ce point d'une régime d'exception, comme en matière de coopération policière et judiciaire... La Pologne, de son côté, précise dans une déclaration unilatérale que « **la Charte ne porte atteinte en aucune manière au droit des États membres de légiférer dans le domaine de la moralité publique, du droit de la famille ainsi que de la protection de la dignité humaine et du respect de l'intégrité humaine physique et morale** ».

La plupart des modifications institutionnelles introduites par le traité constitutionnel sont conser-

Majorité qualifiée

Dans le TCE, « **les innovations [...] concernent les catégories et les domaines de compétence, le champ d'application du vote à la majorité qualifiée et de la codécision, la distinction entre les actes législatifs et non législatifs, les dispositions relatives entre autres à l'espace de liberté, de sécurité et de justice, la clause de solidarité, l'amélioration de la gouvernance de l'euro, les dispositions horizontales** »

Ce que va changer le traité simplifié

La plupart des "européens convaincus" ne semblent pas se réjouir beaucoup du texte que nous propose M. Sarkozy. Cet indice, en temps habituel, serait plutôt de nature à nous rassurer vu la tendance malade que ces personnages ont à se comporter comme des boussoles indiquant invariablement le sud, et le tropisme qu'ils ont à prendre systématiquement les mesures qui entrent toujours plus une France de moins en moins vivante.

Mais calmons-nous ! S'ils sont déçus, c'est que cela ne va pas assez loin, n'est pas suffisamment ambitieux, bref qu'il manque une dimension, une vision...

Alors, que va donc changer ce "mini-traité" dans notre vie quotidienne ? À première vue : rien.

Ce n'est pas étonnant, l'Europe n'ayant pas comme "ambition" de changer la vie mais simplement de l'administrer. Ce texte ne changera rien, car il ne fait

dans ses grandes lignes que reprendre la jurisprudence de la Cour de justice des Communautés européennes. Celle-ci n'était fondée que sur une interprétation autonome de la cour, sans référence textuelle. Ce texte ne fait donc que donner des fondements juridiques écrits, et partant valables, à une vision du droit qui était jusque-là illégale et illégitime. La preuve en est le principe de primauté du droit communautaire, qui trouvera pour la première fois un support écrit et légal (la CIG est appelée à rappeler dans une déclaration la jurisprudence en vigueur), démontrant ainsi le manque de consistance de la pratique antérieure de la Cour. Ce texte ne changera rien à nos vies parce qu'il n'est qu'un vernis de légalité sur des pratiques depuis longtemps mises en place.

Ce qui changera néanmoins si ce projet de texte venait à être ratifié, c'est qu'enfin les pratiques

par **Alexandre APREVAL**

dictatoriales des institutions communautaires – et nous entendons par là le fait d'imposer à un État souverain et donc libre des mesures qu'il n'agrée pas, appelé, pour faire moins peur, primauté – seront garanties par le droit ; que pour la première fois les États, et partant la France, vont renoncer explicitement à leur souveraineté en adoptant le principe majoritaire par écrit.

Mépris envers les peuples

Ce qui ne changera pas en revanche, c'est le mépris affiché envers les peuples. Le peuple de France et le peuple du royaume de Hollande avaient dit non à la Constitution européenne pour se la voir imposer deux ans plus tard

dans une forme certes modifiée mais dont le fond est identique en substance. Voilà ce qu'il advient quand la souveraineté est prise au roi pour la donner au peuple, ses "représentants" s'empressent de la marchander.

Ce qui ne va pas changer non plus, mais pour aller en s'aggravant, c'est que les libertés des Français, mais aussi de nos frères d'Europe, vont se trouver réduites à proportion que le pouvoir institué s'éloignera d'eux.

D'autres choses encore ne changeront pas, l'Europe ne prendra pas plus en considération la réalité des besoins des peuples. Son pouvoir restera un pouvoir désincarné. Et ce, non au sens où un homme n'assumera pas les plus hautes responsabilités – il y aura un président indépendant des États élu pour deux ans et demi –, mais au sens où aucune réalité ne supporte le projet européen. L'Union européenne est

idéologue dès l'origine, parlant des peuples tout aussi abstraitement que les révolutionnaires parlaient de l'homme.

Non, les choses ne changeront pas pour les Français ; demain le café aura le même goût (peut-être un peu plus amer) et la vie continuera. Mais qu'est-ce que le confort de demain si la France n'existe plus pour les Français ? Un Français sans la France, c'est un homme sans corps, sans histoire et sans âme. L'homme, sans substance ni qualité dont rêvaient les Lueurs, tout juste bon à produire, consommer et surtout à être administré. Point de peuple, point de nation, point d'État, et ainsi point de liberté.

Mais cela non plus ne changera pas, cela fait longtemps que les Français, les hommes libres, ne vivent plus librement sur la terre de France.



Pas d'Europe sans une France souveraine

► ciale, les dispositions particulières telles que les services publics, l'espace, l'énergie, la protection civile, l'aide humanitaire, la santé publique, le sport, le tourisme, les régions ultrapériphériques, la coopération administrative, et les dispositions financières (ressources propres, cadre financier pluriannuel, nouvelle procédure budgétaire) ».

L'extension du champ d'application de la majorité qualifiée de 36 à 87 domaines suscite de vives inquiétudes. En pratique, il est vrai que la France peut pâtir du veto qui lui est opposé, comme dans l'affaire – symbolique – de la baisse de la TVA dans la restauration. Une évaluation pragmatique des conséquences nécessiterait un examen approfondi des intérêts des différents États membres et des rapports de force à l'œuvre au sein de l'Union... Quoi qu'il en soit, notre indépendance s'en trouvera évidemment affectée.

Démaquillage

Dans les dispositions venant conclure le TUE, il est prévu d'inclure un article sur le retrait volontaire de l'Union et d'indiquer clairement que les traités peuvent être révisés, selon la procédure ordinaire, pour accroître mais aussi pour réduire les compétences attribuées à l'Union. « Pour mémoire, si l'on en croit le site *publius.fr*, les autres traités indiquent que l'acquis communautaire ne peut pas être remis en cause et doit être renforcé. » Cette innovation, certes bien timide, est la bienvenue !

En définitive, contrairement à Paul-Marie Coûteaux, nous ne voyons pas dans ce traité modificatif « une constitution remaquillée », mais plutôt une version « démaquillée » du texte rejeté par une majorité d'électeurs français en mai 2005. Démaquillée, car privée de la symbolique qui lui aurait conféré – au moins dans les esprits – une portée constitutionnelle manifeste. Les européistes les plus fervents n'ont pas manqué de s'en offusquer : à l'image de Valéry Giscard d'Estaing, beaucoup ont regretté le « recul de l'esprit européen » ; « sur les questions de l'hymne et du drapeau européens, rapporte *Le Monde* du 26 juin, M. Prodi a été « profondément attristé » de constater « l'acharnement de certains gouvernements à nier les aspects émotionnels de l'Europe » ». Le fédéralisme a renoncé à s'afficher sans complexe. Pour les souverainistes, plus qu'une consolation, c'est peut-être la preuve que les utopies sont loin d'avoir vaincu toutes les résistances ancrées dans l'histoire et les réalités nationales. ■

Il suffit de quelques notions d'histoire pour deviner qu'une Europe où la France serait asservie ne connaîtrait aucune stabilité et risquerait fort de n'être qu'un vaste champ de bataille d'idéologies et d'intérêts mercantiles. Il est frappant de constater ce qu'a pu représenter au cours des âges ce pays qui aurait bien pu ne jamais exister (car rien, ni géographiquement, ni ethniquement ne le préparait) mais qui fut toujours, comme l'a excellemment expliqué Jacques Bainville, « une œuvre de l'intelligence et de la volonté ».

Intelligence et volonté

Par sa naissance même, en 496 lors du baptême de Clovis et de 3 000 de ses guerriers, affirmant d'un même élan sa volonté d'être chrétienne, indépendante et unie, la France tua dans l'œuf un échafaudage démentiel et unitaire sous l'autorité du roi des Ostrogoths, Théodoric, qui eût regroupé les barbares (Wisigoths, Burgondes et Ostrogoths de part et d'autre des Alpes) et eût soumis les populations indigènes à la loi théocratique et totalitaire de l'hérésie arienne.

Notre pays est né, on ne le répètera jamais trop, d'une conjonction entre la foi chrétienne profondément enracinée dans l'ancienne Gaule et une volonté politique capable de donner corps à un État chrétien. En ce sens, le royaume franc de Clovis ressuscitait la *Pax romana* sous le signe de la Croix.

Même quand ses descendants laissèrent partir en lambeaux la souveraineté, « l'idée de l'unité l'idée de l'État, idée romaine », nous dit Jacques Bainville, ne cessa de régner « dans les esprits ».

Unité chrétienne

À l'épuisement des Mérovingiens, les Carolingiens purent recueillir l'héritage et l'on sait la place éminente que tient encore Charlemagne dans l'imaginaire chrétien. Son empire s'étendant largement sur l'Europe fut la première manifestation de la Chrétienté, ce « langage commun pour les communications supérieures des hommes », comme la définissait Maurras, ce fondement de la seule véritable unité, bienfaisante et civilisatrice, que connaîtra jamais l'Europe.

Et pourtant l'œuvre fabuleuse de Charles ne put lui survivre ! L'édifice était fragile parce qu'il ne tenait qu'au génie d'un homme et à la vertu des grands vassaux. L'Empire sans son fondateur souffrit de la confusion des pouvoirs spirituel et religieux et de la difficulté d'intégrer tant de Germains ayant gardé leur langue, donc leur

par Michel FROMENTOUX

esprit réfractaire à la latinité, leur fascination pour l'imprécis, l'inachevé, l'expansionnisme.

Bientôt les Carolingiens s'épuisèrent en luttes fratricides, se disputant le royaume de Lothaire, la Lotharingie sur la ligne Rhin-Rhône. Alors des Germains prétendirent perpétuer l'œuvre de Charlemagne sous le nom d'Empire romain germanique, mais ils ne surent qu'engendrer une sorte d'anarchie princière dictant sa loi même au pape, et déstabilisant sans cesse les royaumes.

Hérédité

Cependant la France, par la voix de ses grands évêques notamment, n'avait point perdu sa volonté de rester elle-même. Il importe de rappeler ici qu'en 987 (puisque la couronne était deve-



Jeanne d'Arc

La statue de la place des Pyramides à Paris, où l'AF se réunit chaque année pour exprimer sa volonté de continuer l'histoire de France

nue élective) les Grands du royaume portèrent sur le trône Hugues Capet, refusant ainsi d'offrir la couronne au dernier des descendants directs de Charlemagne, Charles de Basse-Lorraine, lequel rendait l'hommage à l'Empereur. Hugues dont la lignée, par ses exploits pour le bien public, s'était montrée déjà capable d'assurer la pérennité du royaume, se trouva ainsi à l'origine d'une lignée magnifique, vite redevenue héréditaire et renforçant sa légitimité à chaque génération par les services rendus.

Ce n'est pas un paradoxe de dire que les vrais héritiers de Charlemagne ne sont pas des rêveurs « européistes », mais tout simplement les Capétiens, car ceux-ci comprennent que tout ce qu'il y avait de grand et de civilisateur dans le projet de Charlemagne devait, pour porter des fruits durables, s'incarner dans un ordre politique fondé sur le réel, sur l'acceptation de la diversité humaine. Ils s'appliquèrent à organiser et unifier

ce qu'ils connaissaient le mieux de l'Europe : la communauté concrète de destin qu'était l'ancienne Gaule.

Le temps des empires était clos, faisant place à celui des nations, même si le mot était alors peu employé. N'oublions jamais que *nation* et *naissance* sont de même famille étymologique : la nation est un héritage reçu à la naissance avec le devoir de le transmettre. Dès les débuts de la dynastie capétienne, s'affirma la France en tant que nation, unie autour de son roi ; elle manifesta dès 1124 en faisant reculer l'empereur Henri V, et plus encore en 1214 en remportant la victoire de Bouvines, qu'elle n'entendait pas se laisser intimider par les volontés de puissance de ses voisins. « Allemagne, Angleterre : entre ces deux forces, écrit encore Jacques Bainville, il faudra nous défendre, trouver notre indépendance et notre équilibre. C'est encore la loi de notre vie nationale. »

Voilà donc une constante de l'histoire que l'on aurait tort d'oublier : la France, quand elle respire à pleins poumons, est en Europe un frein indispensable contre toutes les démesures, tous les « blocs », toutes les hégémonies. Pas d'équilibre européen sans une France souveraine ! Jamais celle-ci ne fut plus grande que lorsque le saint roi Louis IX la porta à la cime de son génie, devenue alors l'élément essentiel de justice, de paix, parfois même d'arbitrage, sur le continent chrétien.

Justice entre nations

Tout l'édifice fut à deux doigts de s'effondrer au XIV^e siècle, temps de tous les désordres politiques, sociaux, intellectuels et religieux. Déjà, les esprits désespérés, mais se croyant encore forts, préconisaient d'en finir avec les traditions nationales et de construire un nouvel ensemble supranational fondé sur les seuls intérêts mercantiles. L'affaiblissement de la royauté française (maladie du roi, rivalités entre princes, démission des élites...) allait favoriser l'instauration d'une espèce d'Europe des affaires dont le clan bourguignon, ressuscitant le vieux rêve lotharingien, serait comme l'épine dorsale en s'alliant avec l'Angleterre dévoreuse et les puissances commerciales allemandes. Nous avons déjà montré (*A.F. 2000* du 19 avril dernier) que sainte Jeanne d'Arc, l'envoyée de Dieu, au sacrifice de sa vie, rétablit en couronnant Charles VII la France dans la continuité de son destin national, tandis que, renvoyant les Anglais chez eux, elle réorientait l'Europe vers un ordre international fondé sur la justice entre les nations au service d'un bien commun universel. Là encore, le salut du continent était venu de France.

Preuve avait alors été donnée que dans l'ordre des choses établi par Dieu, le christianisme, religion de l'Incarnation, n'entend pas que l'homme soit apatride, mais au contraire qu'il s'inscrive dans une tradition nationale au sein de laquelle il puise la force d'accomplir ses devoirs (*« Tes père et mère honoreras »*). Une Europe faisant fi des nations historiques ne saurait être chrétienne...

Langue française

Dans ce survol des siècles, une halte s'impose au temps du classicisme où la France donnait le ton à l'Europe entière dans laquelle tout esprit cultivé parlait français. On peut dire qu'au XVIII^e siècle l'Europe était française sans que la France eût imposé son hégémonie, mais parce que, constate Pierre Gaxotte, « notre civilisation est si humaine qu'elle est justement la seule qui puisse permettre à chaque peuple d'épanouir ce qu'il a de plus finement national ».

Une France qui cesserait de défendre sa langue serait odieusement infidèle à sa mission en Europe et dans le monde...

Crever la chape de l'europhisme

Enfin, voici 1789, l'époque où l'idéologie des Droits de l'Homme commença à infuser dans les esprits l'idée que la patrie n'est plus l'héritage reçu des pères, mais seulement le territoire auquel on a intérêt à librement se raccrocher... Il est évident que le sens national devait en être de plus en plus altéré, mais, les premiers temps, après l'épopée napoléonienne aussi glorieuse qu'inutile, quand la France se trouva en 1814 menacée par les vainqueurs de démembrement, c'est elle qui, par la voix de Talleyrand au Congrès de Vienne, fit entendre la voix de la sagesse expliquant à ces vainqueurs que dans leur intérêt même et celui de la paix, la France ne devait pas disparaître.

Ensuite, les idées de la Révolution opérant leurs effets, et l'Allemagne, suivie de bien d'autres peuples, se servant du simple volontarisme populaire et manipulable pour retracer la carte de l'Europe au gré des circonstances, on eut les trois effroyables guerres franco-allemandes et d'autres conflits irrémédiables dont l'Europe ne s'est jamais redressée. Souvenons-nous que déjà à la fin du XIX^e siècle, le chancelier Bismarck craignait par-dessus tout que la France renouât avec sa monarchie en la personne d'Henri V comte de Chambord...

Depuis lors, rien n'effraie plus les artisans de la chape de plomb européiste que l'idée d'une France retrouvant sa souveraineté pleine et entière. Ne comptons pas sur M. Sarkozy pour ressusciter cette idée salvatrice.

Sachons-le et faisons le savoir : l'heure de l'Action française a sonné. ■

Un duc rebelle

D'abord prince de Marcillac, comme le voulait, pour les aînés, la tradition familiale, François VI, duc de La Rochefoucauld (1613-1680) méritait bien une biographie. Non seulement parce qu'il a porté l'un des noms les plus prestigieux de l'Armorial de France et parce qu'il est l'auteur des *Maximes*, mais parce que sa vie a été pleine d'aventures et de rebondissements.

Le personnage fut, dans sa jeunesse assez baroque, mais ses Maximes relèvent de l'anthropologie augustinienne par sa critique de l'amour-propre.

Son père, François V (1588-1650), avait manifesté quelque opposition à la politique de Richelieu, ce dont il avait été sanctionné par la perte de son gouvernement du Poitou. François VI fit bien pire. Comme il désirait pour son épouse, Andrée de Vivonne, le privilège du *tabouret* qui aurait donné à celle-ci le droit de s'asseoir en présence de la reine, lorsque celle-ci réunissait son cercle, et comme cette faveur ne lui fut pas accordée, il entra en rébellion. Un court séjour à la Bastille (avertissement décerné par le Cardinal) ne l'assagit pas. Durant des années, il complota avec de grandes dames, la duchesse de Chevreuse, la sœur du Grand Condé, la duchesse de Longueville, dont il devint l'amant.

Il conçut un rocambolesque enlèvement de la reine Anne d'Autriche, en qui il voulait voir une victime du Cardinal. Plus tard, au temps de Mazarin, il participa à la cabale des Importants et surtout à la Fronde. Ce fut alors qu'il écrivit

sa première œuvre, son *Apologie de M. le prince de Marcillac*, pamphlet anti-Mazarin, dans lequel, comme plus tard dans ses *Mémoires*, il manifeste son obsession de l'affaire du *tabouret*. Puis, au combat du Faubourg Saint-Antoine, en juillet 1652, il fut si grièvement blessé au visage qu'il s'en fallut de peu qu'il ne perdît la vue.

Un "brouillon"

Le livre de M. Alain Mazère, fondé sur les écrits de La Rochefoucauld, sur les mémorialistes et historiens du temps, dont Tallemant des Réaux, immerge son lecteur dans l'atmosphère de la France "baroque" – c'est-à-dire antérieure à la prise du pouvoir par Louis XIV. Il présente de façon très vivante, un grand seigneur, très fier de son nom et de ses armes, indocile et turbulent, sachant se battre – éventuellement – contre les ennemis de la France, en Italie et dans les Pays-Bas, mais absolument dénué de sens politique. Il relève d'un type d'homme, que Mazarin, dans ses correspondances, appelle « un brouillon ». Un personnage ne comprenant ni la nécessité ni la grandeur de l'œuvre des cardinaux-ministres, ni la nécessité d'unir toutes les forces du royaume contre la menace étrangère, et ayant, en grand seigneur, une conception archaïque des rapports entre la noblesse et le roi.

Même après la défaite des Frondeurs, François VI de La Rochefoucauld se laisse aller, à vrai dire brièvement, à une nouvelle intrigue, la "cabale des Endormis"...

— par —
René PILLORGET

Et c'est avec quelque inconscience que ce duc qui a été l'un des Frondeurs les plus violents – en parole et en écrit – ose être le candidat, en 1665, à la charge de Gouverneur du Dauphin. Laquelle lui est inmanquablement refusée...

À vrai dire, François VI a beaucoup changé. Le bilan, de son activité de rebelle est négatif : son château de Verteuil est gravement endommagé, et il s'est lourdement endetté. Fort heureusement, il a un bon intendant, Gourville, qui rétablit la situation. Et surtout pour ce duc, comme pour d'autres vaincus, l'après-Fronde est un moment de retour sur soi. À partir de 1653, il passe l'été dans ses maisons en Angoumois et l'hiver à Paris chez son oncle et sa tante, les Liancourt, ménage profondément chrétien, acquis à la cause de Port-Royal.

Le retour sur soi

Son testament de 1658 se différencie de celui de 1653, par un caractère religieux plus marqué. Il écrit, et l'un des mérites du livre de M. Mazère réside dans le fait qu'il nous conduit à lire ou à relire son *Portrait* (1659), ses *Maximes* (1664) lesquelles rééditées et augmentées, ne sont plus 317, mais 504. Il fréquente alors ce qu'il faut bien appeler – faute d'un terme plus précis – les salons parisiens qui ont pris le relais de l'hôtel de Rambouillet. Il est ami de Mme de Sablé, La Fontaine lui dédie sa fable *L'homme et son image*, ainsi

qu'un Discours dit *des Lapins*, plein d'allusions contemporaines. Ami de Mme de La Fayette, au point de collaborer avec elle à deux de ses œuvres : *Zayde* (1670), et *La Princesse de Clèves* (1678), il pourrait être candidat à l'Académie française, mais il s'en abstient, craignant un veto royal.

Passé la cinquantaine, il connaît des peines plus profondes, la mort de son épouse qui lui avait donné huit enfants, celle de sa mère, « la seule qui n'a jamais cessé de m'aimer » dit-il. Et lors du passage du Rhin, en 1672, son quatrième fils, le chevalier de Mar-



relève de l'anthropologie augustinienne par sa critique de l'amour-propre. Celui-ci, « le plus grand de tous des flatteurs » pervertit nos vertus et les réduit à n'être le plus souvent que des vices déguisés.

Le miroir de nos ambiguïtés

Une partie des lecteurs des *Maximes* leur reproche de ruiner toute confiance dans l'action morale et de présenter, de la condition humaine, une image désespérante.

Une autre, plus ou moins proche de Port-Royal, est touchée par cette anthropologie qui insiste sur la déchéance de la nature humaine et souligne l'opposition radicale de l'*amor sui* et de l'*amor Dei*. La Rochefoucauld offre un miroir dans lequel chacun peut prendre conscience des profonds ambiguës de son moi. Mais c'est à son lecteur qu'il laisse le soin de conclure.

(1) Alain Mazère : *La Rochefoucauld, le duc rebelle. Préface de Jean Mesnard, de l'Institut. Paris, le Croît vif, collection Témoignages, 2007. 25 euros.*

LIRE AUSSI :

- *La Rochefoucauld : Œuvres complètes. Éd. L. Martin-Chauffier et J. Marchand. Paris, bibliothèque de la Pléiade, 1964.*

- *Jean Le Saulnier et Anthony Mc Kenna : Dictionnaire de Port-Royal, Paris, Champion, 2004. Article La Rochefoucauld.*

- *Caroline Le Mao : Parlement et Parlements, Bordeaux au Grand Siècle. Champ-Vallon, diffusion Presses Universitaires de France, 2007. Essentiel sur la Fronde.*

Tout est intelligence mais tout n'est pas conscience

■ Le docteur Xavier Dor, médecin pédiatre et embryologiste renommé, est connu pour son engagement courageux dans le combat pour le respect de la vie. Nous nous sommes maintes fois fait l'écho des manifestations organisées à l'initiative de l'association qu'il a créée SOS *Tout Petits*. En tant que médecin et que chrétien, il explore aussi le domaine de la philosophie. C'est bien volontiers que nous publions ces réflexions qu'il nous a communiquées au sujet de la conscience.

Tout est intelligence ; la matière la subit, la vie y participe.

La matière est déterminée et prévisible. Ses lois sont sa mémoire. Ordonnée, elle évolue vers le désordre et va vers l'entropie. Elle n'est pas elle-même intelligence mais elle témoigne de l'intelligence comme une horloge, un train, un avion, un ordinateur – intelligence artificielle – n'ont pas eux-mêmes de

connaissance mais la tiennent de leurs concepteurs.

Tout est intelligence mais tout n'est pas conscience, seule la vie en a le dépôt et le privilège. Faite elle-même de matière, elle obéit aux lois matérielles mais elle a aussi ses propres lois : croissance, multiplication, différenciation, reproduction, homéostasie (équilibre du milieu intérieur). Elle se propage, elle se détermine elle-même, souvent imprévisible.

Elle est, à des degrés divers, intelligence, mémoire, sensibilité, mobilité, volonté, liberté. De la conscience, on pourrait dire qu'elle est une intelligence douée de liberté. L'instinct animal correspondrait à une conscience plus ou moins figée.

Personne ne nie l'intelligence de l'homme ni une certaine forme d'intelligence chez le chien ou le cheval, par exemple. Mais il faut se faire violence pour admettre que la vie – même la plus humble – est elle aussi intelligente.

On ne saurait en effet refuser à l'amibe unicellulaire la connais-

— par le docteur —
Xavier DOR

sance qu'elle a d'elle-même, de son espèce et du milieu où elle vit. Elle règle avec celui-ci ses échanges, attirée par ce qui lui est favorable et fuyant ce qui lui est nuisible.

L'homme sait qu'il sait

La différence est que l'amibe sait, l'homme sait qu'il sait. Il y a ainsi une connaissance implicite et une autre explicite, l'une immanente, l'autre transcendante, celle de l'homme étant une connaissance réfléchie.

La vie est conscience, elle en est l'incarnation ; la conscience fait son unité et sa diversité ; elle est la source de son évolution.

Tout ce qui concerne la vie – principe, nature, origine et destinée – tourne autour de la conscience, qu'on lui donne ce nom ou un substitut, qu'on la gran-

disse ou qu'on la diminue, qu'on l'accepte ou qu'on la rejette : vitalisme de Leibnitz, principe vital irréductible aux lois physiques et chimiques ; psychisme lorsque l'on parle à propos des végétaux et des animaux de l'âme végétale ou animale ; part active que l'être vivant prend à sa transformation (P.P. Grassé) ; instinct et liberté épigénétique ; pensée évolutive et stratégie de développement (A. Prochantz) ; projet adaptatif ; "intelligence design" des Anglo-saxons ; facteur transcendant...

La "cause finale"

C'est d'elle qu'il s'agit lorsque plus de 300 ans avant Jésus-Christ, Aristote introduisait le concept de "cause finale". « Ce n'est pas le hasard mais la finalité qui règne dans les œuvres de la nature ». Suivant le Larousse, la cause finale est le principe d'explication d'un phénomène par le but qu'il est censé atteindre.

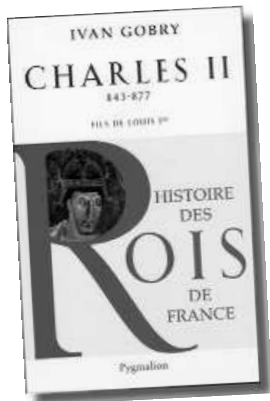
C'est le hasard que l'on vou-

drait opposer et substituer à la conscience. Pour Lucrèce et Épicure, ce sont les êtres vivants eux-mêmes qui se constituent spontanément par le hasard des rencontres avec les éléments. C'est aussi la pensée de Haeckel qui rejette formellement les "causes conscientes". C'est celle des darwiniens parlant d'horloger aveugle.

La raison de l'homme s'accorde avec la « rationalité de la matière » (l'expression est de Benoît XVI). La raison est universelle. Elle s'oppose à l'aléatoire et, à moins de renier un de ses propres fondements – le principe de causalité – elle ne peut naître d'elle-même mais d'un esprit supérieur. La raison droite conduit au créateur, l'horloge à l'horloger. On est ici dans le domaine de la raison, mais on entre dans le domaine de la foi si l'on croit que l'horloger s'intéresse à l'horloge. Confondre l'horloger et l'horloge, le créateur et la création serait tomber dans le panthéisme où tout est divinisé : l'électron, l'homme où tout est Dieu sauf Dieu, disait Bossuet.

CHARLES II LE CHAUVÉ Dernières étincelles carolingiennes

Une de fois de plus, Ivan Gobry nous entraîne à la rencontre d'un de ces rois de France dont seul le nom – et encore ! – a été retenu dans la mémoire des Français. Loin d'être tous des fantômes, les rejetons de Charlemagne ont chacun, dans les circonstances de leur temps, au rythme de leurs échecs, avec un système successoral excitant les égoïsmes, contribué quand même à faire durer la France de Clovis, donc à préparer l'entreprise future et salvatrice des Capétiens.



Notre auteur avait déjà écrit la première biographie française de Louis I^{er} (778-840), fils de Charlemagne (éd. Pygmalion, 2002). Nous avions assisté alors à la dislocation irrémédiable de l'œuvre de son père, lequel, à défaut de barbe fleurie, avait plus le génie de la démesure que l'intelligence de la durée. Louis I^{er}, dit le Pieux ou le Débonnaire, se sentant incapable de diriger seul un aussi vaste empire l'avait prématurément partagé (817) entre ses trois fils : Lothaire, Pépin et Louis.

Comment Charles, l'intrus né en 841 d'un second mariage avec l'ambitieuse Judith, allait parvenir, en dépit de l'opposition féroce de ses aînés, à recevoir un trône ; - comment, après d'horribles troubles civils, le jeune prince put traiter d'égal à égal avec d'abord Louis en 842 (le fameux Serment de Strasbourg où ils se jurèrent fidélité - le premier monument officiel dans notre langue française !),

par **Michel FROMENTOUX**

puis avec Lothaire et Louis réunis en 843 (traité de Verdun) pour se partager définitivement l'empire : à Charles la France à peu près hexagonale, à Louis la Germanie, à Lothaire le titre d'empereur et une bande de terre entre mer du Nord et Méditerranée, point du tout viable mais qui, au cours des siècles, allait éveiller bien des nostalgies chez des gens d'affaires désireux de faire éclater la France... ; - comment ce « **rescapé de la royauté** » devenu Charles II le Chauve, belle stature, courte chevelure, allait faire face à l'invasion dévastatrice des Scandinaves (les Vikings) et réussir à les congédier ; - comment ce roi contesté parvint à affermir son pouvoir en dépit des vassaux qui ne respectaient personne ; - comment cet enfant élevé dans le spectacle des révoltes de ses frères contre leur père affronta l'indiscipline de ses propres fils dont deux moururent jeunes et le troisième, Louis, dut être tenu en tutelle avant de régner ; - comment enfin Charles II, modèle de loyauté envers ses propres frères réussit à faire main basse sur les royaumes de ses neveux et sur le titre d'empereur, ...tout cela est raconté par Ivan Gobry avec aisance et clarté, toujours se nourrissant aux sources les plus sûres du IX^e siècle.

Renaissance carolingienne

Avec cela ce règne, sorte de monarchie autoritaire et parlementaire à la fois, prolongea la renaissance carolingienne : défri-chage des forêts par les moines, naissance d'un petit artisanat, formation de quelques villes, rayonnement de la pensée (l'abbé Strabon, l'évêque de Reims Hincmar, le théologien Jean Scot Érigène, l'historien saint Adon...), développement des écoles dans tout le

royaume, intéressantes controverses théologiques auxquelles le roi lui-même prit part, renaissance des monastères dévastés par les Vikings...

Hélas, à sa mort, le 6 octobre 877 en traversant les Alpes, cet « **astre dans le ciel** », comme le saluait le pape Jean VIII, ne laissait qu'un fils, le très indigne Louis II dit le Bègue, qui parvint à se faire couronner empereur en 878 un an avant de mourir. Alors que la branche germanique d'un côté, les Vikings de l'autre menaçaient la France dans son existence même, les deux aînés du défunt, Louis, seize ans, et Carloman, treize ans, furent sacrés à la hâte, mais ces courageux guerriers moururent le premier en 882, le second en 884. Comme leur petit frère Charles n'avait alors que cinq ans, le germanique Charles le Gros en profita pour s'emparer de l'empire et de la France. Cela ne lui porta pas bonheur puisque les Grands le déposèrent en 887 et le condamnèrent à mort, élisant au trône l'héroïque défenseur de Paris contre les Vikings, Eudes comte de Paris, fils de Robert le Fort, dont la lignée se dévouait tant au bien public. Toutefois, il n'est jamais bon de bousculer l'Histoire : la voie s'ouvrait aux futurs Capétiens, mais l'heure de la nouvelle dynastie n'avait pas encore sonné. À la mort d'Eudes en 898 le troisième fils du Bègue, Charles III dit le Simple, dix-neuf ans, reprit ses droits dynastiques et l'on crut qu'il redonnerait vie à la descendance de Charlemagne. Ivan Gobry nous annonce un prochain livre sur ce roi. Nul doute qu'il sera tout aussi passionnant.

* Ivan Gobry : *Charles II (843-877)*. Éd. Pygmalion, 336 pages, 20 euros.

À signaler chez Pygmalion la réédition de deux ouvrages excellents de Georges Bordonove : *Henri II et Louis XV*.

NOTE DE LECTURE

Mishima : le chrysanthème et le sabre

L'existence du grand écrivain japonais Mishima Yukio (de son vrai nom Hirakoa Kimitate) est souvent réduite à son dramatique acte final : son spectaculaire suicide traditionnel (ou *seppuku*) perpétré en 1970 après un simulacre de coup d'État et qui frappa de stupeur le Japon et le monde entier. Le grand mérite du livre de Bernard Marillier est de montrer que cet événement fut l'inéluctable aboutissement de l'itinéraire intellectuel et politique de Mishima. L'auteur replace également la pensée de Mishima dans la tradition japonaise dont il se réclama si ardemment.

Né dans une famille de samouraïs passés au service de l'État, Mishima découvrit précocement sa vocation littéraire. De santé fragile, il ne fut point enrôlé comme combattant pendant la Seconde Guerre mondiale même s'il prit alors conscience de la proximité de la mort. Son style épousa l'évolution de sa pensée : maniériste dans sa jeunesse, il évolua vers le romantisme qu'il répudia au profit du classicisme avant d'y revenir à la fin de son existence.

Écrivain reconnu dans son pays, et plus encore à l'étranger, romancier et dramaturge à succès, Mishima ne pouvait cependant pas se satisfaire du confort

matérialiste sous protection américaine dans lequel le Japon se complaisait après 1945. Fondateur de la société nationaliste et paramilitaire du bouclier ("Tate no Kai"), il rêvait de réconcilier le chrysanthème et le sabre, l'art et l'action, l'esthétique et l'éthique, le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel autour de l'empereur (le "Tennô") axe immobile qui symbolise l'histoire du Japon et structure la communauté nationale.

Il avait choisi de répondre à l'exhortation d'Ezra Pound : « **Souviens-toi que je me suis souvenu et passe à la tradition.** »

Pierre NAVARRE

A.D.G. encore une fois

A.D.G. est mort le 1^{er} novembre par **Pierre LAFARGE** A.D.G. n'avait qu'à fermer les yeux pour re-

voir les paysages qu'il a le plus follement aimés ici-bas : les bords de Loire à la première heure du soir, quand l'éclairage écarlate sur le fleuve est tamisé de bonheur, et ceux de l'extrême sud de la Grande Terre en Nouvelle-Calédonie, dans la nuit des tropiques balafrée par la Croix du Sud. »

Les polars d'A.D.G. ne valent pas seulement par leur intrigue mais également par leurs paysages et leurs personnages. Il a photographié la France des années Giscard et Mitterrand aussi sûrement que Michel Audiard. Il n'est pas interdit de le lire avec une pointe de nostalgie.

Les éditions du Dilettante publient un inédit de l'auteur du Grand Sud.

Pascal Delcroix, avocat royaliste à Tours, débarque à Nouméa ayant appris la mort de son vieil ami Machin. Il hérite d'un manuscrit de souvenirs du journaliste portant sur une trouble affaire de meurtre remontant à plus de vingt ans, lorsque Machin sévissait encore à la direction des infos-génés de la Nouvelle République du Val de Loire.

Ce voyage aux antipodes et cette trouvaille vont permettre à Maître Delcroix de découvrir la part d'ombre de vieux complices : franc-maçonnerie, pratiques sexuelles douteuses...

Plusieurs fois refusé par Gallimard, ce roman s'avère pourtant l'un des tous meilleurs d'A.D.G. Il faut rendre hommage à Dominique Gaultier, directeur des éditions du Dilettante, d'enrichir de belle façon son catalogue d'auteurs monarchistes (Roger Nimier, Jacques Perret...).

De la Touraine à la Nouvelle-Calédonie, la boucle est ainsi bouclée, réunissant la douceur du Val de Loire et l'exubérance des paysages australs. Comme l'écrit Sébastien Lapaque dans sa préface : « **Oubliant Paris,**

* A.D.G. : *J'ai déjà donné. Préface de Sébastien Lapaque. Le Dilettante, 278 p., 19,50 euros.*

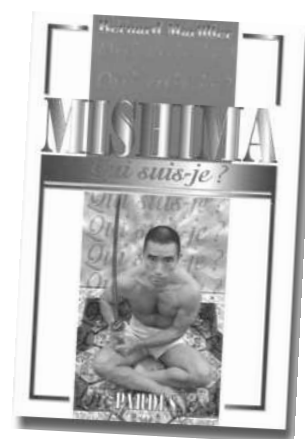


LES AMIS D'A.D.G.

Ils ont décidé de se regrouper tant pour promouvoir l'œuvre de leur ami que pour permettre aux (très) divers amis d'A.D.G. de continuer de se rencontrer autour d'un verre ou d'un repas à la Tour de Montlhéry. Ils ne sont pas étrangers à la publication – coordonnée par Jean-Baptiste Chaumeil et Catherine Barnay – d'un volume d'hommages et de documents paru aux éditions Godefroy de Bouillon (1). On y trouvera notamment des textes de Denis About, Pierre Chaumeil, Aramis, Francis Bergeron et Jean Bourdier.

* Association Les amis d'A.D.G. 2, rue d'Hauteville, 75010 Paris. Adhésion : 20 euros. www.pourvengeradg.com

(1) Pour venger A.D.G., Godefroy de Bouillon, 112 p., 16,50 euros.



* Bernard Marillier : *Mishima*, collection Qui-suis-je ?, Éditions Pardès, 128 p., 12 euros.

Voici, pour ceux à qui l'été offre le loisir de se plonger dans la lecture, un choix de romans, d'époques, de tailles et d'esprits différents, à prendre en fonction de votre humeur.

Passion amoureuse

Constance de Salm a sombré dans l'oubli. Féministe, femme de lettres, elle fut, en pleine Révolution, sous le nom de Pipelet, celui de son premier mari, la seule de son sexe dont le talent littéraire s'imposa à la misogynie ambiante, lui valant, avec des poèmes épiques ou des tragédies inspirées de l'antique, une gloire passagère. Il est impossible, faute de rééditions, de juger de la valeur de ces œuvres ; sans doute nous paraîtraient-elles illisibles. Ce n'est pas le cas du roman qu'elle publia en 1824, *Vingt-quatre heures d'une femme sensible*.

Une jeune veuve de l'aristocratie s'apprête à se remarier avec un homme beau, aimable, séduisant dont elle est éperdument éprise. Projet dissimulé à son entourage car son fiancé est empêtré dans des soucis patrimoniaux et attend, pour en sortir, l'aide d'un oncle auquel la dame, justement, a refusé sa main. Un soir, au théâtre, le bien-aimé lui bat froid et disparaît dans la voiture de la marquise de B... Pendant vingt-quatre heures, aucune nouvelle, hormis les bruits répandus en ville sur son union clandestine avec cette femme. Pour l'amante, vingt-quatre heures de tourment, de jalousie, d'angoisse, de crainte de la trahison, d'horreur du scandale, de pensées de suicide, ponctuées de billets et de lettres envoyés à l'absent, le conjurant de s'expliquer, faisant état de son trouble, de ses états d'âme et des interventions maladroites d'un autre homme, amoureux d'elle, mais qui, dans sa générosité, ira, pour la rassurer, contre ses propres intérêts.

Rien, au fond, que les égarements d'une imagination débridée, des scrupules, des délicatesses de conscience, une peur du qu'en dira-t-on quasi-incompréhensibles à nos contemporains. Pourtant, on a rarement dit de la sorte la passion amoureuse et ses souffrances, cette aliénation de tout l'être, ce sentiment que vivre sans l'autre est inenvisageable, ces retours d'amour-propre qui obligent à feindre une indifférence pour l'heure intolérable, cette oscillation constante entre espoir et désespoir, colère et envie de pardonner. Mme de Salm, dans ces pages, s'élève à des hauteurs raciniennes servies par une langue très pure. Reste que la manière dont son héroïne exprime sa dépendance vis-à-vis d'un homme a de quoi plonger les féministes actuelles dans la fureur.

Coup de maître

Les mœurs ont évolué si vite, au demeurant, que les romans de Frédérique Hébrard et de Louis Velle, vieux de vingt ou trente ans à peine, semblent pareillement renvoyer à des époques et des codes de conduite antédiluviens. Ils firent

pourtant, en leur temps, les délices de la France entière. Qui, en 1972, eût raté de gaieté de cœur un épisode de *La Demoiselle d'Avignon*, au risque de renoncer à savoir si le jeune diplomate François Fonsalette, nouvel ambassadeur de France au délicieux petit royaume d'opérette de Kurlande, finirait, au terme des mille quiproquos et péripéties les séparant sans cesse, par retrouver Koba, l'étudiante kurlandaise, et comprendre qu'elle était l'héritière du trône ?



Tout, dans ce pétillant conte de fées moderne, était fraîcheur, gentillesse, drôlerie, innocence. L'évolution de la société se fit sentir dès les feuillets suivants ; plus tournés vers les problèmes du moment, influencés par les orientations politiques des chaînes productrices, *Le Château des Oliviers*, histoire de vengeance sur fond de secrets de famille en Provence, *Le Mari de l'ambassadeur*, ouvertement européiste, même si l'Europe prônée par Sixtine Morand n'avait pas grand rapport avec l'hydre des Vingt-Sept, *Un mari c'est un mari*, en dépit de trouvailles, de réussites, de jolis personnages, n'ont jamais égalé ce premier essai qui se révéla coup de maître.

Repris en volume Omnibus sous le titre générique *Sagas*, accompagné d'un DVD, ces grands succès de la télévision étaient écrits d'une plume impeccable, l'habitude n'étant pas encore prise de maltraiter la langue française sur les chaînes d'État. Autre sujet de nostalgie...

Saisi à la gorge

Contemporain du précédent, l'univers des Romans noirs de Frédéric H. Fajardie en représente l'exact inverse. Si l'humour, féroce, n'en est pas absent, la douceur et la candeur, à défaut d'une innocence paradoxalement incarnée parfois dans les pires criminels, ont déserté ce monde sans retour. Cette intégrale en cours de parution permet de découvrir, ou redécouvrir, ces titres de la fin des années soixante-dix, mythiques, souvent introuvables, ceux de la jeunesse d'un romancier qui s'est affirmé depuis comme l'un des premiers de sa génération.

J'ai déjà eu l'occasion de le dire, la loyauté de l'auteur envers ses combats politiques, en apparence à l'opposé des nôtres, ne doit en aucun cas nous le faire ranger dans le camp d'en face. Fa-

par
Anne BERNET

Jardie est un aristocrate, dans la plus haute acception du terme, un homme d'engagement et de fidélité, dépourvu d'œillères, capable de rendre justice à ceux qui, comme lui et ses magnifiques ou pathétiques héros, ont choisi de risquer et de perdre pourvu qu'ils n'aient pas à trahir les vertus qu'ils honorent. Peu importe alors de quel côté de la barricade se trouvent ces adversaires si évidemment fraternels. Peu importe même ces attaques ponctuelles qui, les années passant, se font rares parce que Fajardie ne porte plus le même regard sur l'Église ou la patrie, ou ne voit plus la nécessité de blesser ceux qui les aiment. Il faut aller plus loin, s'enfoncer dans ses livres, communier à ce jaillissement de colère et de pitié.

Ce premier volume de l'œuvre romanesque réunit les premières enquêtes du commissaire Padovani, personnage récurrent que l'auteur faillit trahir à l'ultime paragraphe du remarquable *Tueurs de flics*, confrontation entre deux personnages, Padovani et Frédéric, lancés dans une lutte à mort, qui sont, chacun à leur manière, Fajardie lui-même ; ainsi que *La Nuit des chats bottés*, *Sniper*, et le tragique *Adieu aux anges*. La mort y rôde, omniprésente, que n'adoucit aucune attente de l'au-delà, d'une justice et d'un rachat. Ce qui confère à ces livres leur poids de souffrance et ce sentiment de fugacité et d'irréversible qui saisit à la gorge. Mais pourquoi Fajardie a-t-il autant de talent ?

Fanatisme religieux

L'amoncellement de cadavres victimes de trépas imaginatifs qui amusent plus qu'ils effraient devient une constante, dérive inimitable il y a quarante ans, quand

la violence et le crime se voilaient hypocritement. Derrière ces torrents de sang se cachent d'autres desseins plus sérieux. *Muséum*, de Véronique Roy, qui connut il y a peu une forte médiatisation, en est un bon exemple. Cela ressemble à une classique intrigue policière, avec série de meurtres atroces dans l'enceinte du Jardin des Plantes décimant la fine fleur de nos scientifiques ; une jeune archiviste enquête avec l'aide bienveillante d'un brillant paléontologue américain de passage, mais l'essentiel est ailleurs et les médias ne s'y sont pas trompés.

De quoi s'agit-il ? D'un complot des "créationnistes", savants dévoyés financés par des sectes protestantes fondamentalistes, ne reculant devant rien afin d'éradiquer les darwiniens. Le darwinisme athée, de plus en plus contesté dans les milieux autorisés, ayant fini par se transformer en religion en soi, ceux qui ne le professent pas se retrouvent donc relégués au rang d'hérétiques d'un nouveau genre, que l'on cherche à tuer par le ridicule et la diffamation, en attendant, sait-on jamais ? de pouvoir les brûler. Véronique Roy ficelle habilement son histoire, se lit avec amusement et sait éviter les attaques frontales, mais son propos est clair : croire en Dieu et aux dogmes chrétiens relève d'une aberration intellectuelle. Tenez-vous le pour dit !

Petit sorcier

Le mystérieux et désopilant Gordon Zola se révèle, à travers ses pastiches des triomphes littéraires médiatiques, un analyste avisé et subtil de cette manipulation massive des esprits. Sous les blagues et les contrepèteries, pour certaines très drôles, le message et l'avertissement sont sérieux. Après les "philosophes" en vogue, ou Dan Brown, auteur du *Code Da Vinci*, il choisit pour cible Mrs Row-

ling, "Mrs Bowling", milliardaire grâce au « petit sorcier dont on ne dit plus le nom », cet Harry Potter que les Anglophones ont rebaptisé Happy Rotter, « le joyeux pourrisseur », assez bon résumé du principe de cette série destinée à la jeunesse.

Imaginez donc, alors que l'on attend dans les transes la parution du septième opus, qu'une association de professionnels de la magie noire, las d'être ridiculisés par l'odieux gamin et ses amis, se lancent dans une campagne terroriste destinée à obliger les gens à les prendre au sérieux. Tandis que brûlent les fabriques de balais, que flambent les chanteurs de groupes satanistes auteurs de tubes immortels du genre "je suis un devil mental"... horreur suprême, on dérobe toutes les copies du précieux manuscrit sur le point d'être livré à l'éditeur. La panique est à son comble, le commissaire Guillaume Suitaume obligé d'intervenir. C'est pas sorcier, Harry ! est un livre drôle, et beaucoup plus profond qu'on pourrait le soupçonner.

Pour le plaisir, vous complétez avec une aventure plus ancienne de ce flic normand et maurassien, *La Fausse Celtique*, "polar ésotérique" qui met Suitaume aux prises, sur le Grand Bé, avec des cadavres venus de nulle part et de curieux archéologues spécialistes du monde celte.

* Constance de Salm : *Vingt-quatre heures d'une femme sensible*. Phébus, 190 p., 10 euros (65,59 F).
* Frédérique Hébrard et Louis Velle : *Sagas*, plus un DVD du feuilleton *Un mari, c'est un mari*. Omnibus, 1056 p., 26 euros (170,54 F).

* Frédéric H. Fajardie : *Romans noirs, tome I. Comprend Tueurs de flics, La Nuit des chats bottés, La Théorie du 1 %, Sniper, Le Souffle court, L'Adieu aux anges, Brouillards d'automne*. Fayard, 790 p., 25 euros (163,90 F).

* Véronique Roy : *Muséum*. Fayard, 435 p., 22 euros (144,31 F).

* Gordon Zola : *C'est pas sorcier, Harry ! et La Fausse Celtique. Le léopard masqué*, 350 et 255 p., 20 euros (131,19 F) et 15,80 euros (103,64 F).

LUS AUSSI

● Jean Raspail : *LE ROI AU-DELÀ DE LA MER*

Longtemps, les Jacobites burent « au roi au-delà de la mer », toast muet signifié par le geste de passer leur verre au dessus d'une carafe d'eau. Les Stuarts ne sont plus, mais des descendants des héros de Culloden boivent encore au Prince qui, dans l'imaginaire celte, a rejoint le roi Arthur en Avalon dont ils reviendront pour sauver leur royaume en péril. Ce mythe du Roi perdu, fabuleusement beau, intemporel, se retrouve en maints points du globe. Il ne saurait consoler que ceux qui ont perdu tout espoir humain.

Nous n'en sommes pas là, nos princes existent. Même s'ils ne sont pas le fabuleux Philippe Pharamond, héros éthéré de Sire. Pour empêcher celui-ci de se rallier à une réalité trop prosaïque,

Raspail enjoint à son jeune souverain de renoncer à toute action, de se retirer au-delà de la mer, et d'attendre. Mieux encore, de se faire tuer en une prise d'armes suicidaire sur les côtes bretonnes, réintégrant le mythe en détruisant sa dynastie. Tout cela, romantique en diable, ne manque pas de panache mais n'est pas maurassien pour un sou. Reste l'un de ces textes admirables et crépusculaires dont il a le secret, à défaut d'une leçon politique.

* *Le Livre de poche*, 186 p., 4,55 euros (29,85 F).

● Susan Hill : *MEURTRES À LAFFERTON*

Décidée, après son divorce, à refaire sa vie, l'inspectrice Freya Grafton est mutée à Lafferton, ville moins paisible qu'elle le croyait. Ces derniers mois, plusieurs per-

sonnes, et un chien, ont disparu sur la Colline, le parc municipal. Un prédateur rôde, anonyme, en quête de sa prochaine victime.

Loin du polar habituel, *Meurtres à Lafferton* est une chronique de la province anglaise, avec ses drames, ses secrets, ses modes, tel cet engouement soudain pour la médecine alternative. Au sein de cette société grisâtre, la présence d'un tueur aux mobiles flous est presque anecdotique, même si chaque personnage que l'on voit vivre, aimer, souffrir, espérer, se révèle proie potentielle destinée à l'assassin. Choix dérangeant dans un genre qui privilégie l'enquêteur plutôt que les victimes. L'intrigue en pâtit un peu, mais se fait plus crédible à défaut d'être soutenue.

* Laffont, 500 p., 21 euros (137,75 F).

Tours de France

J'ai ressenti un élan de contrition par **Jean-Baptiste MORVAN** le nationalisme se doit de faire un Tour de

parfaite en m'apercevant que j'allais laisser passer, dans la plus coupable indifférence, le Tour de France de 2007. À vrai dire, le Tour de France cycliste n'est qu'une des formes que revêt, au cours des âges, un rite quasi-dévo. On a connu jadis le Tour de France des Compagnons ouvriers

France de la pensée. Sans négliger la cocarde tricolore, nous revendiquons hautement la fleur de lys, et nous y joignons le bouquet de fleurs champêtres offert par Valentin à sa Valentine pour le jour de célébration des amours.

« De quoi faire à Margot un bouquet pour sa fête » disait le bon La Fontaine. Notre nationalisme se doit de réserver toujours une place à Margot et à Valentine.

Le nationalisme se doit de faire un Tour de France de la pensée et de toutes les formes poétiques ou fantaisistes de la nation.

et artisans, et de dévoués pédagogues rédigèrent, pour les enfants des écoles, un autre Tour de France, livre de lectures instructives conçues dans une optique laïque irréprochable ; il fut réédité il y a quelques années et j'en fis l'emplette, poussé par une sorte d'attendrissement facile.

Je ne saurais recenser toutes les tentatives du même genre ; certaines me reviendront un jour en mémoire. Si je tiens aujourd'hui à jouer ma partition dans cette modeste musique française, c'est sans doute par le scrupule naturel qui ferait regretter à tout Français de ne pas jouer de son "flûtiou", ou de son cornet à piston, dans notre commun orphéon villageois et rustique. Il me semble aussi que, en ce moment où l'on discute et dissèque la notion de nationalisme, il serait malséant d'en oublier les formes fantaisistes, farfelues parfois, poétiques aussi, sans négliger les tentations mystificatrices. Il nous semble que le nationalisme français bien compris inclut ce que dans les siècles passés on nommait "badinage", humeurs plaisantes, et que par une fâcheuse maladresse on désigne sous le vocable d'"humour" : ce terme anglais suppose un état d'esprit acariâtre, voire cruel...

De même on veut voir dans le "nationalisme" une disposition assez lourdement militaire : mais nous pensons que, bien compris,

Parfums de France

Voilà-t-il pas que le souvenir du fabuliste me remet en mémoire le Corbeau et son fromage ! Et par la même occasion, la formule de De Gaulle sur la complexité française représentée par plus de trois cents fromages.



L'arrivée du mois de juillet me rappelle un bon cousin, que nous avons contristé en ne consentant point à mettre dans le coffre de la voiture trois "Époisses" riches de parfum, en plein mois d'août pour aller de Bourgogne en Bretagne...

Après tout, notre nationalisme comporte une gastronomie française, et au besoin un tour de France des fromages ! Le temps retrouvé de Marcel Proust, c'est aussi le "Côté d'Époisses" en Morvan, parent des Côtés de Guermandes et de Mézéglise...

La philosophie des lois qui conduisent les États

« Plus la raison humaine se confine en elle-même, plus elle cherche à tirer tous ses moyens d'elle-même et plus elle est absurde, plus elle montre son impuissance. C'est pourquoi le plus grand fléau de l'univers a toujours été, dans tous les siècles, ce qu'on appelle philosophie. »

Joseph de MAISTRE
Étude sur
la Souveraineté I, 8)

Ce texte court, que nous sommes allés "cueillir" dans *Les Maîtres de la Contre-Révolution au XIX^e siècle*, leçons données par Louis Dimier à l'Institut d'Action française dans la Chaire Rivarol en 1906, pose le problème des fondements intellectuels du politique. On pourrait lui donner un sens anti-intellectualiste, ce qui serait, à notre avis, une erreur.

Maurras et la philosophie

« L'esprit philosophique consiste proprement à avoir conscience des démarches de son esprit. Le philosophe sait qu'il ignore une chose ou qu'il la sait mal ou qu'il la possède complètement... En politique où les questions sont si nombreuses et si variées que la mémoire humaine les contient difficilement, c'est l'instrument d'étude et de contrôle infiniment précieux » (*Soleil*, 30 juin 1897). Mais n'oublions pas l'avertissement : « **Usons, n'abusons pas de la philosophie** » (Maurras, *Réforme sociale*, 1^{er} septembre 1887).

La politique ne se fait pas en chambre

Le philosophe idéaliste peut vous bâtir une constitution : régime présidentiel, régime d'assemblée ? Monocamérisme, bi-

camérisme ? Fédéralisme ou centralisation ? Vous n'avez qu'à exprimer vos préférences. C'est si simple à mettre au point pour un philosophe qui pense comme le faisait Condorcet « qu'une bonne loi doit être bonne pour tous les hommes, comme une proposition géométrique est vraie pour tous ». La philosophie, en effet, a tendance à traiter de l'universel. Or « c'est une erreur de croire



Joseph de Maistre
1753-1821

qu'une constitution est un ouvrage d'esprit comme une ode ou une tragédie » (Joseph de Maistre, *Esprit sur le Principe générateur des Constitutions politiques*) et, ajoute Montesquieu, les lois « doivent être tellement propres au peuple pour lequel elles sont faites que c'est un très grand hasard si celles d'une nation peuvent convenir à une autre » (Montesquieu, *Esprit de Lois*, I, 3).

La politique n'est donc point rationnelle, comme la métaphysique, elle doit être raisonnable, ce qui est encore plus difficile à réaliser : c'est là toute la différence entre l'esprit de système et l'empirisme organisateur. L'histoire, la géographie, et bien d'autres éléments dont la psychologie des individus, des foules et des peuples ne sont point les moindres, entrent en ligne de compte.

« Une Constitution ne vaut ni par son texte, ni même par les intentions du constituant. Elle vaut par les réalités dont elle est le signe. La charte anglaise était le signe de la puis-

sance des barons, alliés aux communes, avec lesquels le roi compta. En revanche, nos législateurs de 1875 ont "donné" au président de la République le pouvoir de dissoudre la Chambre ; mais leur don était illusoire, parce qu'ils faisaient élire ce président par les élus du peuple : un magistrat ainsi créé ne pouvait pas dissoudre une assemblée dont il dépendait en partie, sans risquer la mésaventure du Maréchal ». (Maurras, *Action française*, 9 juin 1910). Il s'agit bien évidemment du Maréchal de Mac Mahon à qui l'opposition républicaine dit qu'il lui fallait se soumettre ou se démettre.

Fragile rigidité

Nous citerons pour conclure le comte de Saint-Aulaire, grand diplomate, historien distingué injustement méconnu qui a publié de belles études dans *La Revue universelle*. À un moment de sa pénétrante biographie de Talleyrand, lorsqu'il nous montre les hommes qui avaient traversé la Révolution et l'Empire travailler, après la chute de Napoléon, à élaborer la constitution qu'on appellera la Charte, il fait cette réflexion qu'on aurait pu trouver sous la plume d'un Bainville, et c'est peut-être d'ailleurs la leçon de Bainville qui l'inspire : « **La rigidité des constitutions est leur fragilité. C'est peut-être pour avoir voulu faire avec précision du définitif que les constituants libéraux de 1814 ont fait du provisoire, alors que les constituants monarchistes de 1875, en élaborant un texte vague et en croyant faire du provisoire, ont fondé une république durable** ».

De toute manière, à cause de la centralisation administrative qui a détruit tous les corps sociaux naturels, toutes les constitutions artificielles essayées en France depuis la Révolution sont insensées puisqu'elles cherchent à faire représenter un peuple organisé pour être seulement administré.

Gérard BAUDIN

L'ACTION FRANÇAISE TARIF DES ABONNEMENTS

(paraît les 1^{er} et 3^e jeudis de chaque mois)

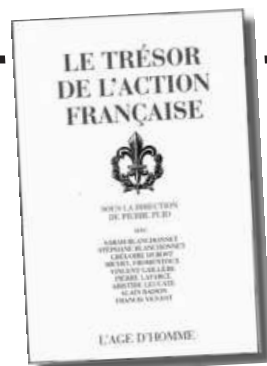
1. Premier abonnement France (un an) 76 €	5. Abonnement de soutien (un an) 150 €
2. Premier abonnement Étranger (un an) 85 €	6. Étudiants, ecclésiastiques, chômeurs (un an) 45 €
3. Abonnement ordinaire (un an) 125 €	7. Outre-mer (un an) 135 €
4. Abonnement de six mois 70 €	8. Étranger (un an) 150 €

BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom Prénom
Adresse
Code postal Ville
Tél. Courriel

Entourez le numéro correspondant à votre abonnement

Bulletin à retourner à L'Action Française 2000
10, rue Croix-des-Petits-Champs, 75001 Paris - C.C.P. Paris 1 248 85 A



LE TRÉSOR DE L'ACTION FRANÇAISE

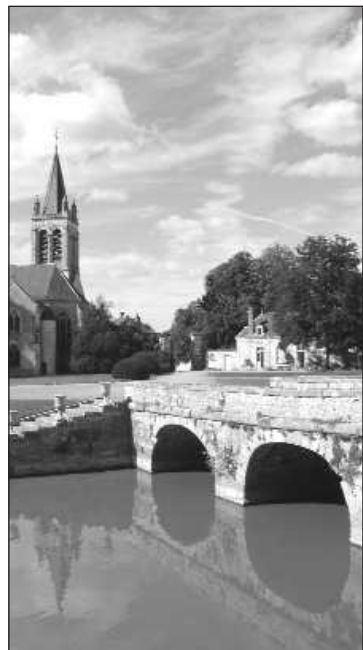
Sous la direction de Pierre PUJO
Avec Sarah BLANCHONNET, Stéphane BLANCHONNET, Grégoire DUBOST, Michel FROMENTOUX, Vincent GAILLÈRE, Pierre LAFARGE, Aristide LEUCATE, Alain RAISON, Francis VENANT

Depuis sa fondation en 1899, l'école d'Action française a produit un nombre considérable d'ouvrages de critique historique, politique, littéraire, qui, ensemble, constituent un trésor. Trente et un de ces ouvrages ont été sélectionnés pour faire l'objet d'articles publiés dans L'Action Française 2000 en 2004 et 2005...

Éd. de l'Âge d'homme, 138 p., 20 €. Disponible à nos bureaux : 22,11 € franco (chèque à l'ordre de la PRIEP).



CENTRE ROYALISTE D'ACTION FRANÇAISE



CAMP MAXIME REAL DEL SARTE 2007 UNIVERSITÉ D'ÉTÉ D'ACTION FRANÇAISE

Au château de Lignièrès (Cher), du vendredi 17 août au dimanche 26 août
Participation aux frais : 160 euros. Dix jours, nourriture et hébergement compris.
Pour les intermittents du camp le tarif est de 20 euros par jour.

Renseignements et inscriptions :
Camp Maxime Real del Sarthe, c/o PRIEP, 10 rue Croix-des-Petits-Champs, 75001 Paris
<http://cmrds.actionfrancaise.net> - cmrds@actionfrancaise.net - 06 80 56 37 29
Chèques à l'ordre du CMRDS.

SAMEDI 25 AOÛT : JOURNÉE PORTES OUVERTES

Au programme : table ronde sur la politique française, apéritif amical, déjeuner autour des princes, conférence de l'abbé Guillaume de Tanoüarn sur "Nationalisme intégral et laïcité à travers L'Ordre et le Désordre de Maurras", conférence de Gérard Leclerc sur "L'inventaire intellectuel de l'Action française", dîner barbecue, soirée dansante sur le thème "Black Velvet". Et toute la journée, tables d'auteurs et stands de l'AF ou de ses amis.

Inscriptions avant le 22 août. Participation aux frais : 30 euros par personne. Les chèques libellés à l'ordre du CMRDS doivent être envoyés à l'adresse suivante : Université d'été, Thibaud Pierre, Château de Lignièrès, 18160 Lignièrès.



LE MONDE ET LA VILLE

DÉCÈS

● Nous avons appris avec peine le décès, le samedi 7 juillet, de **Daniel RAFFARD de BRIENNE**, ancien président de l'Association des Écrivains catholiques et président de Renaissance catholique.

Auteur d'une vingtaine d'ouvrages (*Lex credendi, La nouvelle catéchèse de la foi, Il n'y a qu'un seul Dieu...*), il s'est tout particulièrement dévoué, par ses livres comme par ses conférences, pour le Centre international d'études sur le linceul de Turin dont il était président. Lire notamment son dernier livre : *La désinformation autour du Linceul de Turin* (Éd de Paris).

Ses funérailles ont été célébrées le jeudi 12 juillet à la chapelle de l'école Notre-Dame de Fatima à Armentières.

Nous assurons ses cinq enfants et ses nombreux petits-enfants, ainsi que les animateurs de Renaissance catholique, de nos sincères condoléances et de nos prières.

YOUNOUSSA BAMANA

Un patriote français exemplaire

Younoussa Bamana, l'un des champions du maintien de l'île de Mayotte dans la communauté française, est décédé le vendredi 22 juin dans son île de l'Océan Indien. Âgé de 72 ans, il était le père de vingt-sept enfants. S'il avait suivi les pratiques polygames autorisées par l'islam, il s'y était montré hostile dans les derniers temps, souhaitant que les lois françaises s'appliquent intégralement dans l'île. Instituteur en brousse, puis professeur d'anglais, il était un grand travailleur et s'était montré soucieux d'inculquer à ses enfants l'importance de l'effort, du travail pour réussir dans la vie.

Ce « **vieux sage** » comme le définit le *Figaro* (30/6/2007) n'envisageait pas que Mayotte pût avoir une autre destinée qu'au sein de la communauté nationale à laquelle l'histoire la rattachait depuis 1841. Quand la question de l'indépendance de l'archipel des Comores fut soulevée en

1973, Younoussa Bamana mobilisa la population avec le concours des femmes mahoraises. Il organisa des manifestations contre le préfet grand-comorien, cela lui valut d'être emprisonné. Son avocat, M^e Laurent Valléry-Radot, prit à cœur la cause de Mayotte et fonda l'année suivante un comité de soutien pour l'autodétermination de Mayotte, menacée d'être larguée comme les autres îles Comores. De cette époque (septembre 1974), date l'engagement de l'Action française en faveur de Mayotte.

À plusieurs reprises, Younoussa Bamana vint prendre la parole au Banquet annuel de l'A.F. pour plaider la cause de Mayotte que Giscard d'Estaing n'avait accepté qu'à contre-cœur de garder dans la communauté nationale. En 1975, Bamana occupa un temps la fonction de préfet métropolitain de Mayotte. Le gouvernement français ayant enfin décidé de nom-

mer un préfet et de donner un statut à Mayotte, Younoussa Bamana devint le premier député de l'île de 1978 à 1981 avant d'être remplacé par Jean-François Hory puis



par Henry Jean-Baptiste en 1986. Younoussa Bamana n'avait cessé de militer pour que Mayotte devint un département d'outre-mer. Il y voyait la seule garantie institu-

tionnelle du maintien de l'île dans la communauté nationale face aux intrigues pour provoquer son rattachement à l'archipel des Comores. Il faut dire que de nombreux Comoriens avaient entre temps donné raison aux Mahorais et regrettaient de ne pas avoir suivi leur exemple en demandant comme eux leur maintien dans la France.

En proclamant dès le début de l'agitation comorienne : « **Nous voulons rester français pour être libres** », Younoussa Bamana et les Mahorais avaient fait le bon choix. Il laisse le souvenir d'un homme de bon sens, travailleur et courageux, doué d'un patriotisme serein mais résolu, et, au milieu des turbulences de l'islam, celui d'un musulman modéré.

Nous prions tous les siens d'agréer l'expression de nos sentiments de profonde sympathie.

Pierre PUJO

Suite de la page 16

►► l'historique du Palais, ce qui est un comble ! Il s'agit bien d'un cadeau subtilement déguisé fait à tous ceux qui s'attaquent à l'œuvre coloniale de la France et à ses acteurs à travers des associations militantes pour la régularisation des "sans-papiers", contre le racisme, contre l'esclavagisme, etc.... toutes visant à l'humiliation de la France et à l'affaiblissement du pouvoir.

Réécrire l'Histoire

Quel est donc le « **réseau d'associations et organismes dédiés à l'histoire de l'immigration qui sont à l'origine et au cœur du projet** » comme l'énonce le texte du décret ? Il n'y

a pas de réponse : la discrétion est restée de rigueur pour faire avancer le projet sans effrayer. Mais aujourd'hui, nos suppositions et nos craintes se révèlent fondées, puisque la presse a annoncé la démission de leur poste d'une dizaine de fonctionnaires affectés à la mise en place de la "Cité nationale de l'histoire de l'immigration" pour protester contre la création du ministère de de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Co-développement.

Autre signe de la volonté d'occulter toute une période pour permettre à de pseudo-intellectuels de réécrire l'histoire en la travestissant : nous avons observé que dans le même temps, le projet abouti de Mémorial de la France Outre-mer que devait construire l'État à Marseille a été gelé. Décidément, bien des réseaux sont infiltrés et manipulés par les "forces

du mal" au point de devenir leurs complices quand l'occasion se présente.

Pourquoi tant d'acharnement, de compromissions pour contribuer à faire table rase de ce passé ? Tout simplement parce que l'œuvre humaine, et généreuse de la France réalisée outre-mer et l'exemple de Lyautey, symbole de toute cette époque, vont à l'encontre des thèses anticolonialistes. Trois exemples :

1 - Comment pourrait-on accuser Lyautey de racisme quand il proclame « **L'Union entre les races** » (voir plus haut. NDLR).

2 - Comment pourrait-on l'accuser d'avoir fait tort à l'Islam quand on relit son discours du 19 octobre 1922 marquant le début de la construction du Mihrab de la Mosquée de Paris ?

3 - Comment pourrait-on l'accuser d'avoir humilié et pillé le Ma-

roc alors que les Marocains de bonne foi associent son nom à leur histoire ?

Ajoutons que Lyautey chassé du Palais de la Porte Dorée, comme tout ce qui peut perpétuer le souvenir de l'Exposition Coloniale de 1931 a toujours porté haut les valeurs de l'effort, du travail, du devoir social, de l'esprit d'équipe et d'entreprise, ce qui fournit aux idéologues de la "déconstruction" des raisons supplémentaires de "retourner les symboles", comme ils l'affirment.

Il est urgent de maintenir les symboles debout avant qu'ils ne soient "retournés" et ne disparaissent, victimes d'un oubli programmé...

Colonel (er)
Pierre GEOFFROY

président de l'Association nationale
Maréchal Lyautey
06 84 76 00 44

Ouverture de l'accueil du Centre Saint Paul

Le Centre Saint-Paul, base parisienne de l'Institut du Bon Pasteur, de l'abbé Guillaume de Tanoüarn, vient de s'adjoindre un nouvel accueil au 12 de la rue Saint-Joseph à Paris (2^e).

On y trouve un grand choix de livres d'occasion, en sciences religieuses, littérature gréco-latine et française, histoire, politique, livres d'enfants, ainsi qu'une sélection des dernières parutions.

Le rayon de livres maurassiens est assez fourni, proposant également les œuvres de Bainville, Daudet, Massis. L'accueil est ouvert du jeudi, au samedi, de 14 à 19 heures. Une visite s'impose, afin de faire une provision de livres pour l'été.

P.A.



10, RUE CROIX-DES-PETITS-CHAMPS, 75001 PARIS
TÉL : 01-40-13-14-10 - FAX : 01-40-13-14-11
DANS LA LIGNE DU MOUVEMENT FONDÉ PAR PIERRE JUHEL

PRÉSIDENT : PIERRE PUJO
VICE-PRÉSIDENT : STÉPHANE BLANCHONNET
CHARGÉS DE MISSION
FORMATION : PIERRE LAFARGE
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DES ÉTUDIANTS : THIBAUD PIERRE
ADMINISTRATION : M^{lle} DE BENQUE D'AGUT

COTISATION ANNUELLE :
MEMBRES ACTIFS (32 €),
ÉTUDIANTS, LYCÉENS, CHÔMEURS (16 €),
BIENFAITEURS (150 €)

Plaidoyer pour le respect de Lyautey et de la mémoire coloniale

■ Dans son numéro 43 de juin 2007 *Présence de Lyautey*, bulletin d'information de la Fondation Maréchal Lyautey, publie sous la signature de son président le colonel Pierre Geoffroy, un *Plaidoyer pour le respect de Lyautey et de la mémoire coloniale outragée*.

En effet, un décret du 16 novembre 2006 a créé la "Cité nationale de l'histoire de l'immigration", au Palais dit de la Porte Dorée, à Paris, dans le 12^e arrondissement, que Lyautey avait fait construire lors de l'Exposition coloniale de 1931 pour en demeurer le témoin et y abriter la mémoire coloniale.

Bien entendu, la "grande presse" n'a pas évoqué l'outrage qui révolte le colonel Geoffroy et c'est pourquoi nous croyons opportun de reproduire son appel.

Pierre-Frédéric DANJOU

Sous nos yeux, les détracteurs de l'épopée coloniale de la France continuent par tous les moyens leur ignoble besogne au service de leur idéologie, avec des complicités connues, mais souvent aussi insoupçonnées sinon insoupçonnables. De nombreuses réactions indignées émanent des associations et des citoyens respectueux de la vérité historique qui composent la majorité dite silencieuse. Elle est silencieuse, non pas parce qu'elle n'a rien à dire, mais parce que les médias les plus influents, rodés à la désinformation, lui refusent la parole. Elle est silencieuse aussi parce qu'elle ne manifeste pas dans la rue pour se faire entendre. Elle se manifeste heureusement dans les urnes.

Nous pouvons désormais nous référer à l'esprit et à la lettre des déclarations et des discours du président Nicolas Sarkozy pendant sa campagne et, en particulier, celui de Toulon le 7 février et celui de Metz le 17 avril 2007, dans lesquels il a cité le maréchal Lyautey, « ce grand soldat a-t-il dit à Metz, qui fut aussi un homme de cœur qui fit aimer la France partout où il la servit ». En nous plaçant dans la perspective promise d'une « France fière de son histoire », nous attendons des signaux forts qui incitent au respect de la mémoire de tous ceux qui ont fait ce qu'on a appelé "la plus grande France" ainsi que de l'œuvre humaine, sociale et économique qu'ils ont accomplie.

Le maréchal Lyautey, compte tenu de sa personnalité marquante et de l'ampleur de son œuvre, apparaît bien comme un des symboles forts de l'histoire coloniale. Et, à ce titre, l'abrogation du décret régalién du 16 novembre 2006 apparaîtrait comme un de ces signaux forts. Il y a urgence car, sur les 20 millions d'investissement accordés, des crédits importants ont déjà été engagés pour défigurer et détourner de sa vocation première le Palais, souvent

appelé Palais Lyautey, situé à la Porte Dorée, dans le 12^e arrondissement de Paris.

Institutionnaliser la repentance

Ce décret créant l'Établissement public de la Porte Dorée - "Cité nationale de l'histoire de l'immigration" au Palais Lyautey, a pour conséquence d'outrager la mémoire de Lyautey, de contribuer de façon officielle à effacer tout rappel de notre passé colonial, d'institutionnaliser l'anticolonialisme et la repentance et d'offrir une plate-forme au terrorisme intellectuel.

En effet, dans l'idée de Lyautey et selon ses écrits, à la Porte Dorée le seul bâtiment destiné à survivre à l'Exposition Coloniale de 1931 devait abriter un "Musée permanent des Colonies". Il en confia la réalisation à l'architecte Albert Laprade qui fut l'un de ses collaborateurs au Maroc. Que l'on ait voulu créer une "Cité nationale de l'histoire de l'immigration", c'est une chose. Mais, vouloir le faire au Palais de la Porte Dorée c'est autre chose : c'est à la fois une profanation des lieux et une provocation.

Il est urgent de suspendre les travaux en cours, d'abroger le décret en cause et de remettre tout à plat pour que le Palais de la Porte Dorée soit rendu à sa vocation première, tout en l'adaptant sans parti pris aux exigences de notre époque. Et ceci devrait être fait en concertation avec des associations non sectaires ayant une approche objective de l'histoire coloniale et le souci d'en préserver la mémoire. Nous voulons participer à la "remise à l'heure des pendules".

La France protectrice

En voici les raisons :

Après une carrière bien remplie, le maréchal Lyautey, un des plus grands artisans de la grandeur de la France, avait accepté en 1927, à l'âge de soixante-treize ans, la responsabilité de Commissaire général de l'Exposition coloniale que lui proposait le président Raymond Poincaré. Le succès populaire fut au rendez-vous, puisque plus de 33 millions de visiteurs affluèrent entre les mois de mai et de novembre 1931 et que de nombreux chefs d'État y furent reçus.

Dés la pose de la première pierre en 1928, Lyautey affirmait avec force : « qu'il ne s'agissait pas seulement d'une exhibition foraine, mais que le caractère d'office de travail prédominerait hautement, laissant une grande leçon d'action réalisatrice ».

Sous le titre *Le sens d'un grand effort*, Lyautey nous livrait sa pensée : « Il reste encore sur la terre de vastes champs à défricher, de pacifiques batailles à livrer à la misère, à l'ignorance, à toutes les forces mauvaises de la nature. En montrant l'immense labeur déjà accompli par les nations colonisatrices, l'exposition montrera, par surcroît, qu'il reste encore beaucoup à faire.

roc, l'Empire chérifien menaçait ruine ? Ses institutions, ses arts, son administration branlante, tout appelait un organisateur, un rénovateur de votre trempe pour le remettre dans la voie propre à le diriger vers ses destinées. En ménageant la susceptibilité de ses habitants, en respectant leur croyances et leurs coutumes vous les avez attirés vers la



Puisse-t-elle être comprise ! Puisse-t-elle insuffler à tous les peuples, mais d'abord aux peuples aînés, un esprit nouveau, une conscience nouvelle ! Coloniser, ce n'est pas uniquement, en effet, construire des quais, des usines ou des voies ferrées ; c'est aussi gagner à la douceur humaine les cœurs farouches de la savane ou du désert. »

Comme en écho, dans son discours, lors de sa réception par le maréchal Lyautey à l'Exposition, le 7 août 1931, le Sultan Mohammed ben Youssef, futur roi Mohammed V, devait déclarer : « En venant admirer l'Exposition coloniale, cette belle réalisation de votre génie, il nous est particulièrement agréable de profiter de cette occasion solennelle pour apporter notre salut au grand Français qui a su conserver au Maroc ses traditions ancestrales, ses mœurs et ses coutumes, tout en y introduisant cet esprit d'organisation moderne sans lequel aucun pays ne saurait vivre désormais.

Pouvons-nous oublier, en effet, qu'à votre arrivée au Ma-

France protectrice par vos nobles qualités de cœur et la grandeur de votre âme. »

Union entre les races

Aujourd'hui, on devrait encore entendre résonner comme un fait d'actualité cet appel à l'union de Lyautey lancé à l'occasion de l'Exposition coloniale : « Union entre les races, ces races qu'il ne convient vraiment pas de hiérarchiser entre races supérieures et races inférieures, mais de regarder comme "différentes" en apprenant à s'adapter à ce qui les différencie.

UNION entre les peuples, issus de notre civilisation, qui, en venant à nos côtés, dans cette Exposition, nous donnent une saine leçon de solidarité au lendemain des déchirements les plus sanglants de l'histoire. »

Le maréchal Lyautey avait donc voulu qu'un magnifique bâtiment, le "Palais permanent des colonies" dont il confia la réalisation à l'architecte Albert Laprade, survive à l'Exposition coloniale de

1931 pour abriter ce qu'il appellera un "Musée permanent des Colonies", puis une "Maison de la France d'outre-mer".

Après des travaux de réaménagement rendus nécessaires suite à la clôture de l'exposition, le Palais rouvrit d'abord partiellement, puis en totalité en 1935 sous le nom de "Musée de la France d'outre-mer". En guise de signal de la décolonisation, il fut déposé dans les années 60 de ses plus belles et plus évocatrices collections par André Malraux, ministre des Affaires culturelles. Il subsista un maigre musée des "Arts océaniques et africains" dépouillé dans les années 80 des souvenirs trop "coloniaux".

Par la suite, aucune des propositions faites pour valoriser le site en harmonie avec l'esprit de ses concepteurs n'a eu de suite jusqu'à ce que M. Jospin valide un projet rampant porté par M^{me} Guigou pour l'association "Génériques". Ce projet a été repris en 2002 par le président Jacques Chirac et a fait son chemin avec suffisamment de discrétion pour échapper aux controverses. Vidé de son contenu en 2003, au profit du musée des Arts premiers, le Palais de la Porte Dorée, a été désigné, à la satisfaction du maire de Paris, par le Premier ministre Jean-Pierre Raffarin (discours du 8 juillet 2003) pour abriter ce qu'il a baptisé une "Cité nationale de l'histoire de l'immigration".

Détournement

De ce fait, non seulement le Palais de la Porte Dorée se trouve détourné de sa vocation initiale mais, de surcroît, il va être occupé par un organisme dont les objectifs affichés, et, plus encore, ceux non avoués, sont incompatibles avec l'esprit des lieux. Une fois de plus, au fil du temps, Lyautey a été trahi, et avec lui tous ceux qui ont fait la grandeur de la France. Ils l'ont été par ceux-là mêmes qui avaient en charge le respect et la défense des valeurs que Lyautey a si souvent exaltées par ses écrits, ses paroles et son exemple.

Les adeptes de la pensée unique si néfaste ont comme les anarchistes des raisons d'en vouloir à Lyautey, demeuré jusqu'alors un symbole incontournable, lui qui écrivait : « J'ai horreur des idées toutes faites, des doctrines d'école, des théories de cabinet, de toute discipline "a priori" unique, uniforme, universelle. S'il n'est de philosophie que du général, pour moi, il n'est d'action que du particulier. »

Déjà sur le site internet de la "Cité nationale de l'histoire de l'immigration" on peut lire ceci : « Il s'agit donc avec ce projet et ce lieu, de déconstruire l'imagerie héritée de la colonisation, de retourner les symboles. De dire et de montrer que la page de la colonisation est définitivement tournée et détourner le bâtiment de sa vocation première. »

On ne peut être plus clair. Et pour le prouver le nom de Lyautey ne figure dans aucun texte mis en ligne, même pas dans

Suite page 15